



**Commune de PLELAN-LE-GRAND
Ille-et-Vilaine**

EPCI : Brocéliande Communauté

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2026**

PREAMBULE

I.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l’assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Ce débat, **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Il permet de présenter à l’ensemble des membres du Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l’analyse des comptes administratifs et des ratios financiers, en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d’avoir la possibilité d’être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l’année à venir.

L’article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l’information des conseillers municipaux. Ainsi, pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d’orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes. Sont notamment précisées les hypothèses d’évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que de relations financières entre la commune et l’EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d’investissement.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l’encours de dette**.

Ce rapport est transmis par la commune au président de l’EPCI à fiscalité propre dont elle est membre et est mis à disposition du public en mairie dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l’assemblée délibérante. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen utile (article dans le magazine municipal, publication sur le site internet, information sur les réseaux sociaux de la collectivité et l’application Panneau Pocket).

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d’alimenter le débat et utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I.2.1. MONDE : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL EN TRANSITION - MODERATION DE LA CROISSANCE, RESILIENCE CONTRASTEE ET RISQUES PERSISTANTS

En 2026, le contexte macroéconomique mondial devrait rester marqué par une croissance modérée, estimée entre 3,0 et 3,3 %, en dessous des moyennes historiques.

La Banque mondiale prévoit que les économies en Europe et en Amérique du Nord affichent un ralentissement, avec une croissance autour de 1,4 %, tandis que les économies émergentes, comme l’Inde et plusieurs pays d’Afrique, continuent de tirer l’activité mondiale avec des taux supérieurs à 4 %. Le commerce international risque d’être freiné par les tensions commerciales, des droits de douane élevés et des incertitudes géopolitiques.

L'inflation, bien qu'en recul, demeurerait persistante en raison de politiques protectionnistes et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

Enfin, le contexte mondial devrait rester exposé à des risques baissiers : instabilité politique, tensions géopolitiques, dérèglement climatique et niveaux élevés de dette publique.

I.2.2. ZONE EURO : UNE REPRISE MODEREE SOUS CONTRAINTES

En 2026, l'économie de la zone euro devrait connaître une reprise modérée, avec une croissance du PIB estimée à 1,3 %¹.

Ce redressement reste fragile, freiné par le ralentissement du commerce mondial et la baisse de la demande extérieure, notamment en provenance des États-Unis.

L'inflation, quant à elle, devrait poursuivre sa décrue, atteignant 1,6 % en moyenne², soit en dessous de l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Ce reflux s'explique par la baisse des prix de l'énergie, la désinflation et l'appréciation de l'euro, qui limite les pressions inflationnistes. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne pourrait adopter une orientation monétaire plus accommodante, en réponse à la faiblesse de la croissance et à la normalisation des tensions sur les prix.

Toutefois, les risques demeurent significatifs : incertitudes géopolitiques, fragmentation des échanges et vulnérabilités sectorielles, notamment dans l'industrie et les services exposés à la demande mondiale.

La reprise de l'investissement et la résilience du marché du travail seront des facteurs déterminants pour soutenir l'activité économique dans la zone euro.

I.2.3. FRANCE : UNE REPRISE ECONOMIQUE FRAGILE DANS UN CONTEXTE DE DESINFLATION ET DE TENSIONS BUDGETAIRES

En 2026, l'économie française devrait enregistrer une croissance modérée, estimée entre 1,0 % et 1,1 %³, après une année 2025 marquée par un net ralentissement de l'activité.

Cette reprise progressive serait portée par une amélioration de la consommation des ménages, soutenue par une hausse de la masse salariale réelle, ainsi qu'un redémarrage de l'investissement privé, bien que plus timide qu'anticipé initialement.

L'inflation, après avoir atteint un point bas en 2025 annoncé autour de 1,0 %, remonterait légèrement à 1,4 %, restant toutefois en deçà de la cible de 2 % fixée par la BCE.

¹ Source : Projections macroéconomiques de la Banque centrale européenne (BCE) - septembre 2025

² Source : Projections macroéconomiques de la Banque centrale européenne (BCE) – juin 2025

³ Sources : Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques – avril 2025, Projections macroéconomiques de la Banque de France – juin 2025 et Rapport économique, social et financier 2026 de la Direction Générale du Trésor – octobre 2025

Le marché du travail serait sous tension, avec une hausse du taux de chômage attendue à 8,5 % fin 2026, en lien avec la montée en charge de la réforme des retraites et la perte nette d'environ 190 000 emplois sur la période 2025-2026.

La question du déficit public reste déterminante (estimé à 5,3 % du PIB par la Commission européenne) ainsi que la progression de la dette publique (estimée à près de 117 % du PIB⁴). Ce contexte reflète une conjoncture encore marquée par une forte incertitude politique et géopolitique, une épargne des ménages élevée et une transmission monétaire affaiblie, limitant l'impact des baisses de taux sur l'investissement et la consommation.

1.2.4. BRETAGNE : UNE REPRISE ECONOMIQUE PRUDENTE⁵

En 2026, l'économie bretonne devrait connaître une reprise modérée, portée par une amélioration des conditions financières et une résilience sectorielle contrastée. L'industrie régionale, après une stagnation, anticipe une croissance de l'activité, notamment dans les secteurs des équipements électriques, électroniques et du transport.

Les services marchands, bien que confrontés à une baisse de rentabilité pour une partie des entreprises, devraient bénéficier d'un rebond des investissements et d'une stabilisation de la demande.

Le secteur de la construction, en difficulté depuis deux ans, resterait sous tension, avec une production en recul et des investissements limités, malgré une légère amélioration de la rentabilité dans le bâtiment.

L'emploi régional, relativement stable, pourrait connaître une phase de stabilisation en 2026, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

L'inflation régionale, en ligne avec la tendance nationale, poursuivrait son repli, créant un environnement plus favorable aux ménages et aux entreprises.

Le premier bilan de la saison touristique 2025 en Bretagne révèle une situation en demi-teinte, marquée par des évolutions contrastées selon les types d'hébergements et les clientèles. En juillet 2025, 66 % des professionnels bretons se déclarent satisfaits de la fréquentation, bien que celle-ci reste inférieure aux attentes. Le volume global de nuitées a reculé de 2,7 % par rapport à juillet 2024⁶.

Dans l'ensemble, la Bretagne aborde l'année 2026 avec des perspectives économiques prudentes, dans un contexte national et européen encore marqué par des incertitudes.

1.2.5. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 : INCERTITUDES

BUDGETAIRES

À la date de rédaction du présent rapport, **le contenu du projet de Loi de finances pour 2026 demeure largement inconnu**, ce qui rend l'exercice de prévision budgétaire particulièrement complexe pour les collectivités territoriales. Les premières orientations laissent entrevoir une volonté persistante de l'État de solliciter davantage les collectivités

⁴ Source : Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques – avril 2025

⁵ Sources : Baromètre conjoncture du premier semestre 2025 de la CCI Bretagne, Bilan 2024 et Perspectives 2025 des entreprises en Région de la Banque de France – février 2025

⁶ Source : Tableau de bord de la conjoncture : Bretagne de l'INSEE – octobre 2025

dans l'effort national de réduction de la dette publique, **sans que les modalités précises de cette contribution ne soient encore définies.**

Cette incertitude s'inscrit dans un contexte plus large de tension sur les finances publiques, marqué par des ajustements réglementaires successifs et une visibilité réduite sur les dotations et les mécanismes de péréquation à venir. À ce jour, la seule mesure officiellement intégrée aux prévisions budgétaires de la commune pour 2026 est le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, qui prévoit **une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL**. Ce taux passera ainsi de 30,65 % en 2025 à 43,65 % en 2028, impactant significativement les charges de personnel depuis 2025.

Dans ce contexte mouvant, la commune est contrainte d'adopter une posture prudente avec une vigilance accrue quant aux annonces gouvernementales à venir **dont les mesures devront être intégrées au vote du budget supplémentaire qui est prévu au printemps 2026**

II. VOLET RÉTROSPECTIF – ANALYSE FINANCIÈRE

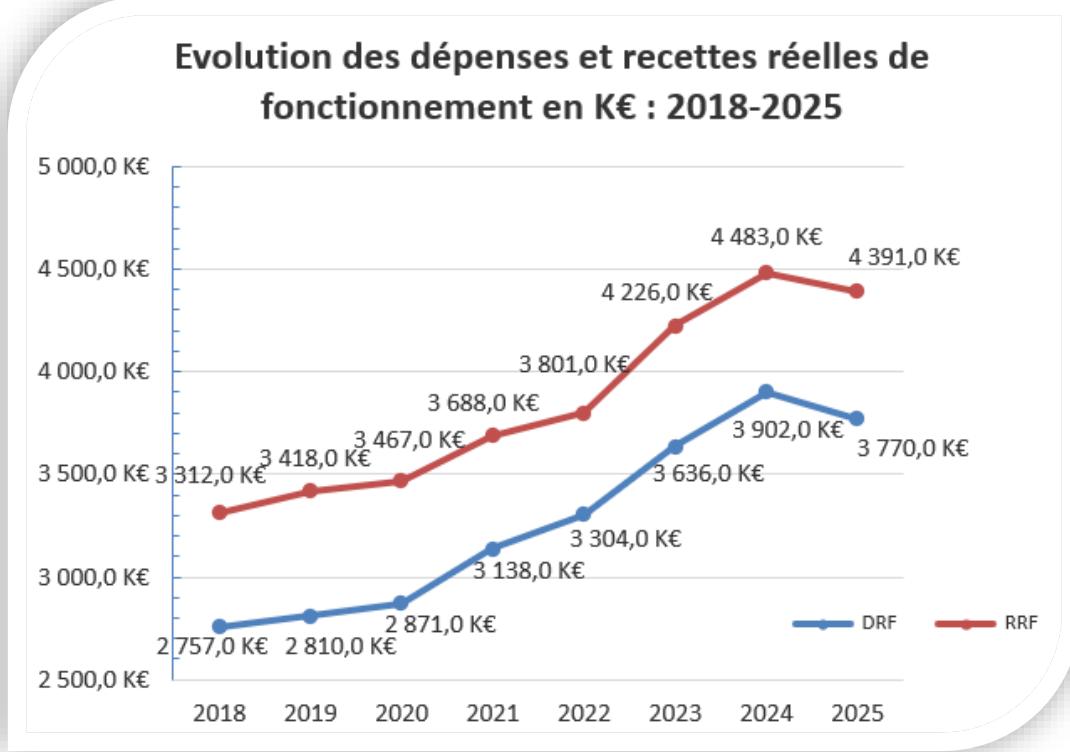
L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives.

Les données relatives à l'année 2025 restent provisoires dans la mesure où le compte administratif sera voté au 1er trimestre 2026.

II.1. ANALYSE FINANCIÈRE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'analyse financière rétrospective vise à apprécier la capacité d'autofinancement de la collectivité ainsi que les modalités de financement des investissements. Elle permet, ce faisant, d'identifier les marges de manœuvre mobilisables à court et moyen termes.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) depuis l'exercice 2018. Les données relatives à l'année 2025 correspondent à un résultat prévisionnel susceptible d'évoluer en fonction des derniers ajustements comptables. **Les écritures comptables relatives au transfert des excédents du budget assainissement vers Brocéliande Communauté ont été neutralisées, afin de garantir une lecture plus fidèle et pertinente des évolutions financières de la commune.**



Le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 laissait entrevoir une évolution parallèle des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement. Toutefois, une analyse approfondie avait mis en lumière la présence de données ponctuelles ou exceptionnelles, susceptibles de dissimuler les premiers signes d'un **effet ciseau**, caractérisé par une progression des charges plus rapide que celle des recettes.

La comparaison entre le compte administratif 2024 et le résultat estimé pour 2025 vient nuancer cette première lecture. En apparence, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une légère baisse, rompt ainsi avec la tendance haussière observée depuis 2018. Cette évolution s'explique en partie par les efforts engagés en matière de

stratégie d'emprunt, de maîtrise des charges de fonctionnement et une réduction relative de l'inflation sur certains achats. Néanmoins, cette baisse apparente doit être relativisée : elle résulte principalement de la disparition d'une **dépense exceptionnelle inscrite au chapitre 65 en 2024**, liée à un projet ponctuel (déconstruction de l'ancien centre-social pour l'aménagement de logements sociaux). En neutralisant cet élément conjoncturel, la dynamique des dépenses entre 2024 et 2025 apparaît davantage comme une **stabilisation** que comme une réelle diminution.

Entre 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une légère diminution, malgré deux facteurs favorables : la revalorisation des taux de fiscalité locale et l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2025. Cette baisse apparente s'explique principalement par un **niveau exceptionnellement élevé de recettes ponctuelles en 2024**, qui n'a pas été reconduit l'année suivante. Ainsi, en neutralisant ces éléments conjoncturels, la tendance des recettes réelles apparaît globalement **stable**. Cette évolution souligne l'importance de **consolider les recettes récurrentes** pour sécuriser les équilibres budgétaires à moyen terme.

Ainsi, si l'effet ciseau semble momentanément contenu, grâce notamment à l'augmentation de certaines recettes récurrentes (facturation, fiscalité, dotations de l'État) et à une gestion rigoureuse des dépenses, le **risque demeure latent**. La progression continue des **charges de personnel** constitue un facteur de vigilance important pour les exercices à venir. Cette évolution s'explique notamment par l'**augmentation des cotisations retraite et de la cotisation d'assurance statutaire** imposées par le PLF2025, qui pèsent structurellement sur les équilibres de fonctionnement.

La section suivante propose une analyse détaillée des principaux postes de la section de fonctionnement, afin d'éclairer plus finement les **leviers d'action mobilisables**.

II.1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2025

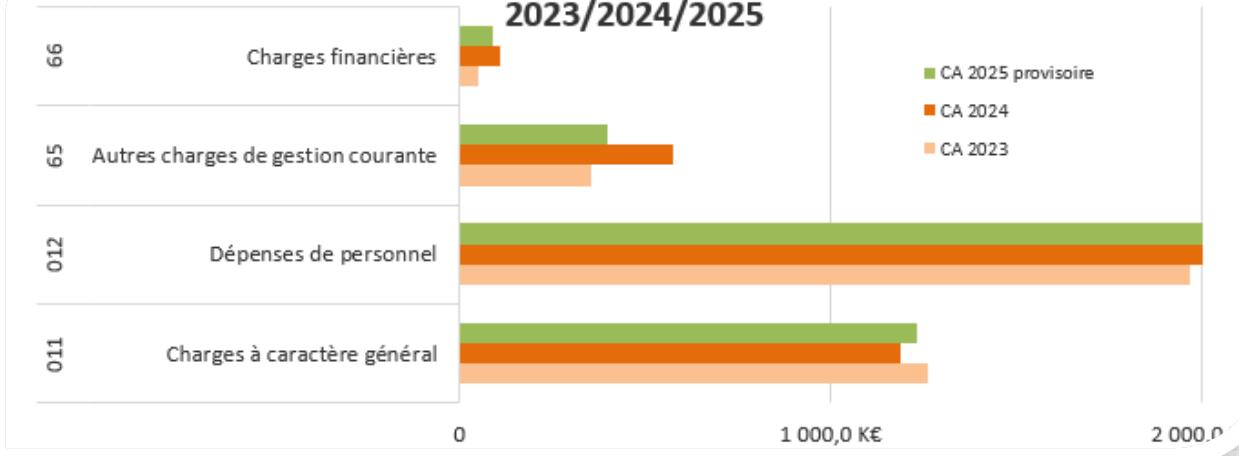
Entre 2022 et 2024, la commune a connu une **progression soutenue de ses dépenses réelles de fonctionnement**, avec une **hausse annuelle moyenne de l'ordre de 8 %**. Outre l'effet de l'inflation depuis la crise sanitaire, cette dynamique s'expliquait en 2024 par plusieurs facteurs conjoncturels :

- Une **participation exceptionnelle de 160 K€** versée à un bailleur social pour la déconstruction du centre social
- Une **augmentation des charges de personnel de 130 K€**, liée notamment aux recrutements intervenus fin 2023,
- Une **hausse significative des charges financières (+44 K€)**, conséquence directe de la souscription de nouveaux emprunts à des taux plus élevés dans un contexte post-crise énergétique et financière.

Dans ce contexte, les charges courantes (chapitre 011), qui avaient augmenté entre 2022 et 2023, affichaient une **baisse de 8 % en 2024**. Cette évolution pouvait s'expliquer par un effet combiné de désinflation, d'une politique de maîtrise des dépenses, et de retards dans certaines interventions techniques, en lien avec des vacances de postes au sein des services techniques.

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024	Evolution CA 23/24	CA 2025 provisoire	Evolution CA 24/25
011	Charges à caractère général	1 098,0 K€	1 258,7 K€	15%	1 186,4 K€	-6%	1 230,0 K€	4%
012	Dépenses de personnel	1 796,0 K€	1 968,3 K€	10%	2 027,1 K€	3%	2 050,0 K€	1%
65	Autres charges de gestion courante	352,0 K€	354,9 K€	1%	576,0 K€	62%	397,0 K€	-31%
014	Atténuations de produits		0,7		3,8 K€		0,7	
66	Charges financières	57,0 K€	47,8 K€	-16%	109,2 K€	128%	90,0 K€	-18%
67	Charges spécifiques	25,0 K€	3,6 K€	-86%	0	-100%	2,6 K€	
Sous-total dépenses réelles		3 328,0 K€	3 634,0 K€	9%	3 902,5 K€	7%	3 770,3 K€	-3%
68	Dotations aux amortissements et provisions		1,3 K€		0	-100%		
042	Opérations d'ordre et de transfert	292,0 K€	348,8 K€	19%	521,7 K€	50%	434,4 K€	-17%
TOTAL dépenses réelles et ordre		3 620,0 K€	3 984,1 K€	10%	4 424,2 K€	11%	4 204,7 K€	-5%

Principales dépenses de fonctionnement en K€ - 2023/2024/2025



Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 laisse entrevoir une inflexion dans la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement, avec un niveau global estimé à environ **3,7 millions d'euros (contre 3,9 millions d'euros en 2024)**. Cette **stabilisation apparente** masque toutefois des évolutions contrastées selon les chapitres budgétaires.

D'une part, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012) poursuivent leur progression:

- Pour le chapitre 012, cette hausse s'explique principalement par **l'augmentation des cotisations à la CNRACL** ainsi que par la **hausse continue des coûts liés à l'assurance statutaire**, difficilement maîtrisables.
- Concernant le chapitre 011, l'augmentation résulte notamment d'un **changement de mode de gestion du marché hebdomadaire**, qui a permis de réduire significativement certaines dépenses auparavant imputées au chapitre 012, mais qui se traduisent désormais partiellement par une hausse des charges à caractère général.

D'autre part, les chapitres 65 (autres charges de gestion courante) et 66 (charges financières) enregistrent une **diminution**:

- La baisse du chapitre 65 s'explique par la **fin du financement du projet ponctuel de déconstruction de l'ancien centre social**,
- tandis que celle du chapitre 66 reflète les effets d'une **stratégie d'emprunt plus maîtrisée**, visant à limiter l'impact des charges d'intérêts sur le budget communal.

Ainsi, après une période de **forte croissance** (due partiellement à des projets ponctuels), l'exercice 2025 amorce une **phase de stabilisation des dépenses de fonctionnement**, marquée par une **redistribution des charges entre postes budgétaires**. Cette évolution témoigne de l'**effort de maîtrise budgétaire** tout en maintenant les **capacités d'action de la collectivité**.

II.1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 - 2025

Entre 2022 et 2024, la trajectoire des recettes réelles de fonctionnement a connu **une progression en apparence dynamique** (+11 % entre 2022 et 2023, puis +8 % entre 2023 et 2024). Toutefois, cette évolution repose en grande partie sur l'encaissement de recettes ponctuelles ou exceptionnelles, **sans caractère récurrent**.

Parmi celles-ci figurent notamment des subventions liées à la déconstruction du centre social (68 K€), un remboursement d'assurance dans le cadre d'un litige (81 K€), la cession d'un local commercial (55 K€), ainsi que des subventions spécifiques pour des projets ou des postes temporaires (Plélan-en-transition, chargée de mission centre-bourg, etc.).

Parallèlement, certaines recettes de fonctionnement plus classiques, telles que les produits des services (chapitre 70), ont enregistré une baisse en 2024 (-6 %), en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2023 (refacturation d'un bureau d'étude auprès de communes, régularisation des participations scolaires de communes voisines).

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024	Evolution CA 23/24	CA 2025 provisoire	Evolution CA 24/25
002	Résultat de fonctionnement reporté	110,0 K€		-100%	0		0	
013	Atténuation de charges	32,0 K€	61,0 K€	91%	49,0 K€	-20%	58,0 K€	18%
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	349,0 K€	457,0 K€	31%	450,6 K€	-1%	380,0 K€	-16%
73	Impôts et taxes	2 035,0 K€	2 086,2 K€	3%	431,7 K€	4%	505,0 K€	17%
731	Fiscalité locale				1 735,8 K€		1 790,6 K€	3%
74	Dotations, subventions et participations	1 301,0 K€	1 473,1 K€	13%	1 477,2 K€	0%	1 441,4 K€	-2%
75	Autres produits de gestion courante	84,0 K€	104,3 K€	24%	191,5 K€	84%	115,0 K€	-40%
77	Produits spécifiques		44,2 K€		147,2 K€	233%	101,1 K€	-31%
Sous-total recettes réelles		3 801,0 K€	4 225,8 K€	11%	4 483,0 K€	6%	4 391,1 K€	-2%
042	Opérations d'ordre et de transfert	59,0 K€	84,1 K€	43%	57,9 K€	-31%	60,0 K€	4%
TOTAL recettes réelles et ordre		3 860,0 K€	4 309,9 K€	12%	4 540,9 K€	5%	4 451,1 K€	-2%

Principales recettes de fonctionnement en K€ - 2023/2024/2025



En 2025, la **dynamique des recettes réelles de fonctionnement évolue de manière contrastée** selon les chapitres budgétaires :

- **Chapitre 013 (atténuation de charges)** : en hausse, en raison notamment de l'encaissement d'un remboursement exceptionnel de l'assurance statutaire.

- **Chapitre 70 (produits des services)** : en baisse significative, du fait du transfert de la gestion des Temps d'Activités du Mercredi (TAM) à L'Inter'Val (-6 K€), de l'absence de refacturation du temps de l'agent assainissement suite au transfert de compétence (-28 K€), ainsi que de la diminution des recettes de vente de bois en 2024 (-19 K€).
- **Chapitre 73 (fiscalité)** : en progression, portée par l'augmentation des taux de fiscalité locale de 1,5 % votée pour 2025.
- **Chapitre 74 (dotations et participations)** : en légère diminution, malgré une hausse de la DGF, en raison d'une moindre compensation des exonérations de taxe foncière par l'État et de la fin de subventions liées à des projets de fonctionnement achevés (poste projet centre-bourg -29 K€, Plélan-en-transition -9 K€).
- **Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** : en forte baisse, du fait de l'encaissement en 2024 de plusieurs recettes exceptionnelles non reconduites en 2025, notamment un remboursement d'assurance dans le cadre d'un litige de voirie (-81 K€), un autre remboursement lié à un dégât des eaux (-11 K€), ainsi que la vente ponctuelle d'éléments de la Maison Blanche (-6 K€).
- **Chapitre 77 (produits exceptionnels)** : également en baisse notable, ce chapitre enregistrant exclusivement des recettes ponctuelles. En 2024, il avait notamment intégré la cession d'un local commercial et d'un terrain transféré sur le budget lotissement.

Ainsi, la baisse globale des recettes réelles de fonctionnement en 2025 s'explique principalement par la **disparition de recettes exceptionnelles perçues en 2024**. En neutralisant ces éléments conjoncturels, la **tendance des recettes récurrentes demeure relativement stable**, voire légèrement positive, grâce à la fiscalité et aux dotations. Cette évolution souligne la **nécessité de consolider les ressources pérennes** pour garantir la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

II.1.3. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2025

II.1.4. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (CHAPITRE 011)

Les prévisions 2025 font apparaître une légère diminution des crédits inscrits au chapitre 011 par rapport au budget primitif 2024 (-9 K€). Cette baisse traduit un **effort soutenu de rationalisation du fonctionnement**, visant à contenir les dépenses.

BP 2025 : 1 288 K€
CA provisoire : 1 230 K€
Rappel :
BP 2024 = 1 297 K€
CA 2024 = 1 186 K€

En 2024, les charges à caractère général avaient déjà enregistré une diminution significative, de l'ordre de 6 % par rapport à 2023. Cette évolution s'expliquait par plusieurs facteurs conjoncturels : une désinflation progressive sur certains postes d'achats, une politique active de réduction des dépenses, ainsi que le report de certaines interventions techniques, en lien avec l'absence prolongée de direction au sein des services techniques et le non-replacement temporaire d'un agent de voirie.

En 2025, la tendance s'inverse avec une reprise modérée des dépenses sur ce chapitre, estimée à +4 %, et ce malgré les efforts engagés pour poursuivre la maîtrise budgétaire. Cette hausse s'explique principalement par un **changement de mode de gestion du marché hebdomadaire**, ayant conduit à une réimputation partielle de charges auparavant supportées par le chapitre 012 (charges de personnel) vers le chapitre 011. Ce transfert, bien que globalement favorable budgétairement, se traduit mécaniquement par une augmentation des charges à caractère général.

Par ailleurs, la reprise des activités techniques, rendue possible par la stabilisation des effectifs au sein des services, contribue également à cette évolution. Il convient toutefois de souligner que **cette hausse reste contenue et s'inscrit dans une logique de redéploiement des moyens**, plutôt que dans une dynamique inflationniste.

Ainsi, après une année 2024 marquée par des circonstances exceptionnelles ayant temporairement réduit les dépenses du chapitre 011, l'exercice 2025 amorce un **retour progressif à un niveau plus conforme aux besoins structurels de la collectivité**, tout en maintenant une trajectoire budgétaire maîtrisée.

II.1.4.1. LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Entre 2024 et 2025, les charges de gestion courante (chapitre 65) connaissent une évolution contrastée.

En 2024, le chapitre est en hausse, principalement en raison de l'intégration de dépenses exceptionnelles liées à la déconstruction du centre social (200 k€) dans le cadre du passage à la nomenclature M57, ainsi que de l'augmentation des subventions versées aux associations et au CCAS.

**BP 2025 : 397 K€ (hors excédents assainissement)
CA provisoire : 397 K€**

Rappel :
**BP 2024 = 576 K€
CA 2024 = 576 K€**

En 2025, après retraitement de l'opération non réelle liée au versement des excédents du budget assainissement, le chapitre enregistre une diminution, liée à la fin du financement du projet ponctuel de déconstruction du centre social, ce qui marque un retour à un niveau plus courant des charges de gestion, hors événements exceptionnels.

II.1.4.2. LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Après une hausse marquée de +10 % entre 2022 et 2023, les charges de personnel avaient de nouveau progressé en 2024, avec une augmentation de 3 % (+59 K€). Cette évolution traduisait à la fois des effets de contexte national (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC) et des décisions locales structurantes, notamment le recrutement de quatre agents en fin d'année 2023, destinés à renforcer les services (responsable Ressources, secrétariat de direction, renfort bâtiment, renfort périscolaire).

**BP 2025 : 2 050 K€
CA provisoire : 2 050 K€**

Rappel :
**BP 2024 = 2 128 K€
CA 2024 = 2 027 K€**

À cela s'ajoutaient l'arrivée d'un agent au sein du service commun informatique de Brocéliande Communauté, l'attribution des tickets restaurant à compter de septembre 2024, ainsi que plusieurs avancements de grade.

En 2025, les charges de personnel poursuivent leur progression, bien que dans une proportion plus contenue. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs structurels :

- **L'impact de la hausse des cotisations employeurs**, notamment la contribution à la CNRACL, qui alourdit mécaniquement la masse salariale (+ 25 000 € environ)
- **La hausse des cotisations de l'assurance statutaire** (+ 13 000 €)

Parmi les autres facteurs explicatifs, moins impactant :

- **l'attribution des tickets restaurant sur une année pleine**, ce qui amplifie son effet budgétaire par rapport à 2024.

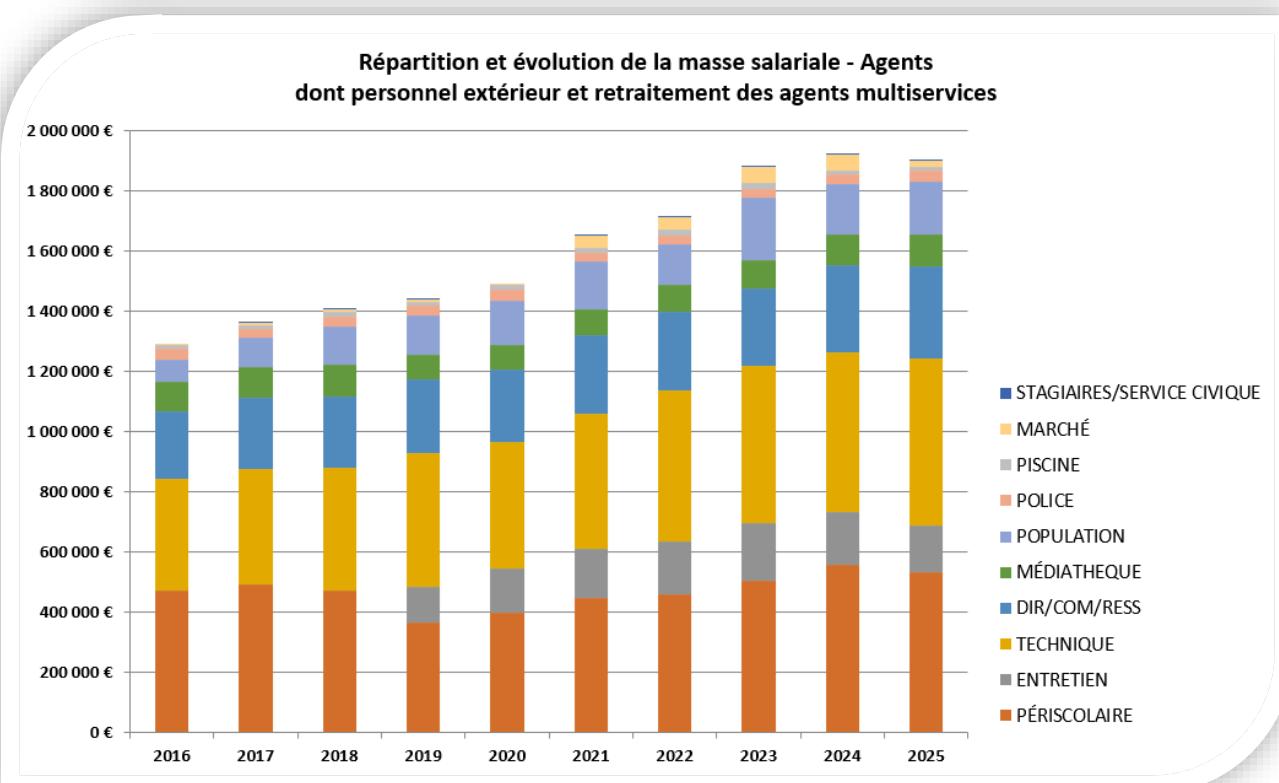
- **La mise place d'une participation employeur pour la prévoyance depuis le 01/01/2025**

Il convient de noter que certaines dépenses auparavant imputées au chapitre 012 ont été partiellement transférées vers le chapitre 011, en lien avec le changement de mode de gestion du marché hebdomadaire. Ce transfert de charges permet d'atténuer la hausse du chapitre 012, qui aurait été plus marquée sans ce changement, tout en maintenant une charge globale stable pour la collectivité.

Ainsi, l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, bien que **la progression des charges de personnel soit plus modérée**. Cette évolution reste néanmoins portée par des facteurs structurels imposés, tels que **l'augmentation des cotisations employeurs**, notamment la contribution à la CNRACL, ainsi que **la hausse des cotisations d'assurance statutaire**, dont les évolutions sont **difficilement maîtrisables**.

Dans cette perspective, une **vigilance particulière** devra être maintenue au cours des prochaines années, en raison de la hausse déjà annoncée des taux de cotisation à la CNRACL pour 2026 et 2027, et de l'incertitude persistante autour de l'évolution des cotisations d'assurance statutaire. Ces éléments, s'ils ne sont pas anticipés, pourraient peser durablement sur les marges de manœuvre financières de la collectivité, dans un contexte de pression croissante sur les charges de fonctionnement.

Le graphique ci-après présente la répartition et l'évolution depuis 2016 de la masse salariale par service en incluant le personnel extérieur et en retraitant le coût des agents qui interviennent dans plusieurs services au réel de leur temps de travail. Il témoigne d'une **stabilisation de la masse salariale des agents en 2025**.



II.1.5. LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

En 2024, les charges financières avaient connu une hausse, rompant avec la tendance baissière observée en 2023, qui résultait du profil d'extinction naturel de la dette. Cette augmentation s'expliquait par la souscription de deux emprunts : un emprunt d'un million d'euros contracté en décembre 2023, et un prêt relais de 700 000 € souscrit en juin 2024. Ces deux opérations, bien que nécessaires au financement des investissements, ont été conclues à des conditions de **taux moins favorables que les emprunts antérieurs**, dans un contexte de tensions financières et énergétiques.

BP 2025 : 117 800 K€
CA provisoire : 90 K€

Rappel :
BP 2024 = 109 K€
CA 2024 = 109 K€

Pour l'exercice 2025, les charges financières sont estimées à 90 000 €, soit une baisse de 18 % par rapport à 2024. **Cette diminution** résulte principalement de deux facteurs :

- Le **remboursement anticipé** du prêt relais dès juillet 2025, initialement prévu pour l'automne,
- Le **décalage de la première échéance** du nouvel emprunt envisagé en novembre 2025, dont le remboursement ne débutera qu'au premier trimestre 2026.

Ces éléments traduisent une **gestion active et anticipée de la dette**, visant à lisser les charges financières dans le temps afin de préserver les capacités de financement de la collectivité. Cette stratégie permet de **limiter l'impact budgétaire à court terme**, tout en maintenant un niveau d'endettement compatible avec les projets d'investissement à venir.

II.1.6. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

II.1.6.1. PRODUIT DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les produits des services regroupent l'ensemble des prestations facturées par la commune, à l'exception du droit de place du marché hebdomadaire : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine, médiathèque, concessions funéraires, redevances d'occupation du domaine public, etc.

BP 2025 : 425 K€
CA provisoire : 380 K€

Rappel :
BP 2024 = 440 K€
CA 2024 = 450 K€

En 2023, ces recettes avaient connu une progression significative (+31 %, ou +12 % hors produits non récurrents), portée par l'effet en année pleine de la revalorisation des tarifs périscolaires appliquée en septembre 2022, ainsi que par une hausse de la fréquentation du restaurant scolaire. Entre les budgets primitifs 2023 et 2024, une hausse de 48 K€ avait été anticipée, principalement en lien avec une nouvelle augmentation des tarifs périscolaires à compter de septembre 2023. Toutefois, **2024 affichait une baisse de 7 K€ par rapport à 2023, en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2023 (refacturations ponctuelles, régularisation de participations scolaires de communes voisines).**

Pour 2025, les recettes du chapitre 70 sont estimées en forte baisse, de l'ordre de -16 % (60K€) par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs cumulatifs :

- **Le transfert de la gestion des TAM à L'Inter'Val**, dont l'effet sera visible sur l'ensemble de l'exercice (-6 K€).

- **La fin de la refacturation du temps passé au budget assainissement**, suite au transfert de compétence à Brocéliande Communauté (-28 K€).
- **L'absence de recettes exceptionnelles**, notamment la vente de bois réalisée en 2024, qui avait généré un produit ponctuel important (-19 K€).

Ainsi, la baisse des produits des services en 2025 reflète principalement les effets de transferts de compétences et l'absence de recette exceptionnelle de vente de bois. Elle ne remet pas en cause la dynamique des recettes récurrentes, bien que les TAM aient été transférés.

II.1.7. IMPOTS ET TAXES ET FISCALITE LOCALE (CHAPITRES 73 ET 731)

Entre 2022 et 2023, les recettes fiscales regroupées sous le chapitre 73 ont connu une **progression modérée de +3%**, passant de **2 035 K€ à 2 086,2 K€**. Cette hausse était principalement portée par une régularisation fiscale exceptionnelle, sans modification des taux d'imposition, les bases fiscales ayant été revalorisées conformément aux mécanismes nationaux.

À partir de 2024, les recettes fiscales ont été **dissociées entre les chapitres 73 et 731**, afin de distinguer les produits fiscaux locaux (chapitre 731) des autres recettes fiscales (chapitre 73), notamment les versements intercommunaux et les droits de mutation.

Il est nécessaire de préciser que **l'évolution des taux de fiscalité locale est encadrée par la réglementation**, qui impose non seulement des plafonds pour chaque taxe, mais également une **cohérence dans leur progression** : ainsi, **toute augmentation doit être proportionnée entre les trois taux communaux** (taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties, et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Il n'est donc pas possible, par exemple, d'augmenter uniquement le taux de taxe d'habitation tout en maintenant les deux taux de taxes foncières inchangés.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le **chapitre 731**, créé en 2024, regroupe les produits issus des impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Il affiche une **progression régulière, 1 735,8 K€ en 2024, puis 1 790,6 K€ estimés en 2025**, soit une **hausse de +3 %**.

**BP 2025 : 1 798 K€
 CA provisoire : 1 790 K€
 Rappel :
 BP 2024 = 1 790 K€
 CA 2024 = 1 735 K€**

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- **Augmentation des taux d'imposition de +6 % en 2024**, , afin de compenser l'inflation et soutenir les recettes communales.
- **Nouvelle hausse de +1,5 % des taux en 2025**, votée par le Conseil municipal pour absorber l'impact de la revalorisation des cotisations CNRACL sur les dépenses du chapitre 012. Cette mesure a permis de générer **25 K€ de recettes supplémentaires** par rapport à un scénario à taux constant.
- **Revalorisation forfaitaire des bases fiscales**, adossée à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), avec une hausse estimée à +1,5 % en 2025.
- **Croissance physique du nombre de foyers fiscaux.**

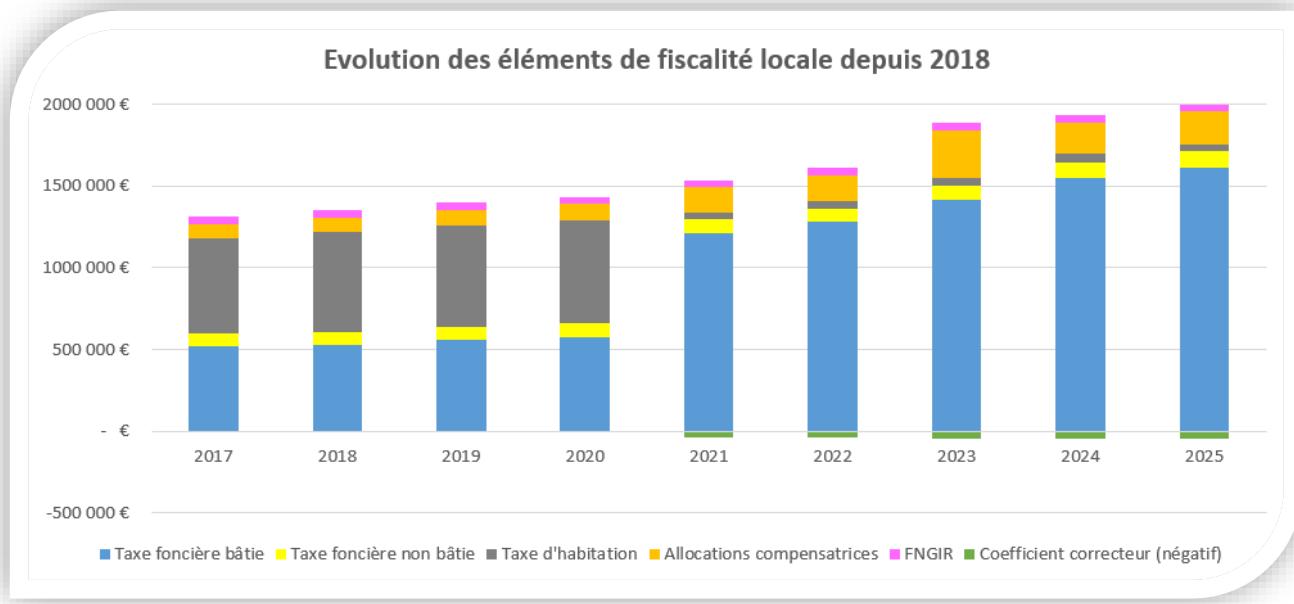
Ainsi, le chapitre 731 constitue désormais le **socle principal des recettes fiscales récurrentes**, avec une dynamique maîtrisée et cohérente.

Le tableau et le graphique ci-après illustrent respectivement **l'évolution des taux de fiscalité communale et celle des produits de fiscalité locale depuis 2018**. On observe nettement le **changement réglementaire majeur intervenu en 2021**, lié à la réforme de la taxe d'habitation.

Depuis cette date, la **taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée**, entraînant une **perte de recettes significative pour les communes**. Pour compenser cette suppression, l'État a transféré aux communes **la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**. Ce transfert s'est accompagné de la mise en place d'un **mécanisme de compensation appelé "coefficients correcteur"**, destiné à garantir une neutralité budgétaire.

Ce changement est clairement visible sur le graphique, à travers une **redistribution des parts** : la taxe d'habitation (en gris) diminue fortement, tandis que la taxe foncière sur les propriétés bâties (en bleu) augmente, traduisant **l'intégration du taux départemental dans le taux communal**.

Evolution des taux d'imposition depuis 2015				
Impôt	2015	2021	2024	2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (à compter de 2021, intégration du taux départemental existant de 19,90 % au sein du taux communal)	15,86 %	36,76 % (taux communal 16,86 % + taux départemental 19,90 %)	38,97 %	39,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,17 %	47,17 %	50 %	50,75 %
Taxe d'habitation (sur les résidences principales jusqu'en 2020, puis sur les résidences secondaires uniquement à compter de 2021)	15,45 %	15,45 % (taux gelé)	16,38 %	16,63 %



Chapitre 73 – Autres impôts et taxes

Le **chapitre 73**, depuis 2024, regroupe uniquement les autres recettes fiscales, notamment :

- Reversements intercommunaux** : attribution de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC), restés **stables** sur la période, conformément aux engagements intercommunaux figés dans le Pacte fiscal et financier de Brocéliande communauté.
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : légèrement en baisse en 2024 (-2 K€), mais stabilisé autour de **55 K€** en 2025.
- Droits de mutation** : sensibles à la conjoncture immobilière, ils ont connu une **baisse marquée en 2024 (-23 K€)**, avant une **légère reprise en 2025 (+4,3 K€)**, pour un total de **120 K€**. Cette évolution reste à surveiller dans un contexte de volatilité du marché immobilier.
- Recettes liées au marché dominical** : après une hausse en 2024 (de 45 K€ à 60 K€), portée par le règlement d'impayés antérieurs et une revalorisation des tarifs, la tendance reste positive en 2025, avec une augmentation estimée à **+10 K€**. Cette progression s'explique par la régularisation de nouveaux impayés en début d'exercice et par un **renforcement du contrôle des métrages et de la facturation** désormais assurée par un délégataire dans le cadre d'une régie intéressée.

BP 2025 : 505 K€
CA provisoire : 505 K€

Rappel :
 BP 2024 = 482 K€
 CA 2024 = 431 K€

Le **chapitre 73 affiche ainsi une hausse de +17 % en 2025**, passant de **431,7 K€ à 505 K€**, traduisant une **reprise positive** des recettes fiscales hors fiscalité locale.

II.1.7.1. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Entre les exercices 2024 et 2025, le chapitre 74 « Dotations et participations » présente une évolution contrastée, révélatrice des tensions entre recettes ponctuelles et dynamiques structurelles.

BP 2025 : 1 441 K€
CA provisoire : 1 440 K€
Rappel :
 BP 2024 = 1 548 K€
 CA 2024 = 1 477 K€

Entre 2023 et 2024, la légère baisse des prévisions budgétaires (−14 K€) s'explique principalement par des éléments exceptionnels et non reconductibles :

- Une diminution anticipée des compensations fiscales de l'État, liée à la fin d'une régularisation fiscale exceptionnelle (−159 K€),
- Partiellement compensée par des subventions exceptionnelles versées pour la déconstruction du centre social (+130 K€), dont l'encaissement s'est réparti sur deux exercices,
- Une progression modérée de la DGF (+6 K€), bien inférieure à celle observée en 2023 (+44 K€).

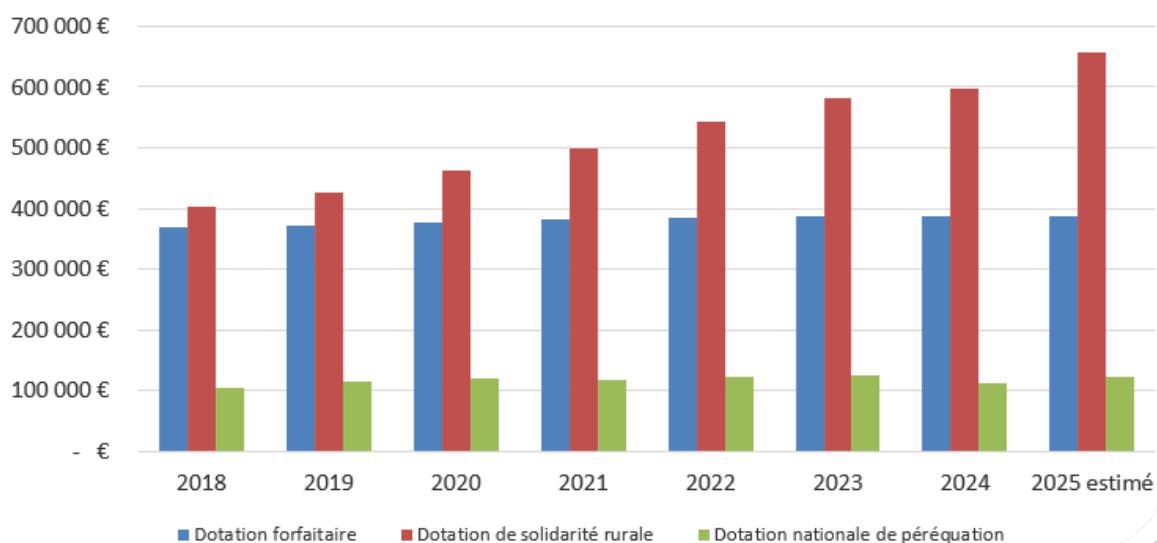
Entre le budget 2024 et le budget supplémentaire 2025, les prévisions affichent une baisse plus marquée, d'environ 105 K€, principalement en raison :

- De l'encaissement important de subventions en 2024,
- Et d'une diminution estimée du fonds de péréquation de la taxe professionnelle (−8 K€).

Ainsi, **en 2025**, le résultat attendu du chapitre apparaît en légère baisse par rapport à 2024, malgré une hausse significative de la DGF (+67 K€), portée notamment par la Dotation de solidarité rurale. Cette évolution traduit une reprise de la dynamique de cette dotation, en particulier sur sa part péréquation.

En conclusion, bien que la DGF retrouve une trajectoire ascendante en 2025, elle ne suffit pas à inverser la tendance globale du chapitre, toujours fortement influencé par des mécanismes ponctuels et des décisions extérieures. Cette situation met en évidence la volatilité des recettes de transfert et souligne la nécessité, pour la collectivité, de renforcer ses leviers propres afin de sécuriser ses équilibres budgétaires.

Evolution des composantes de la DGF : 2018-2025



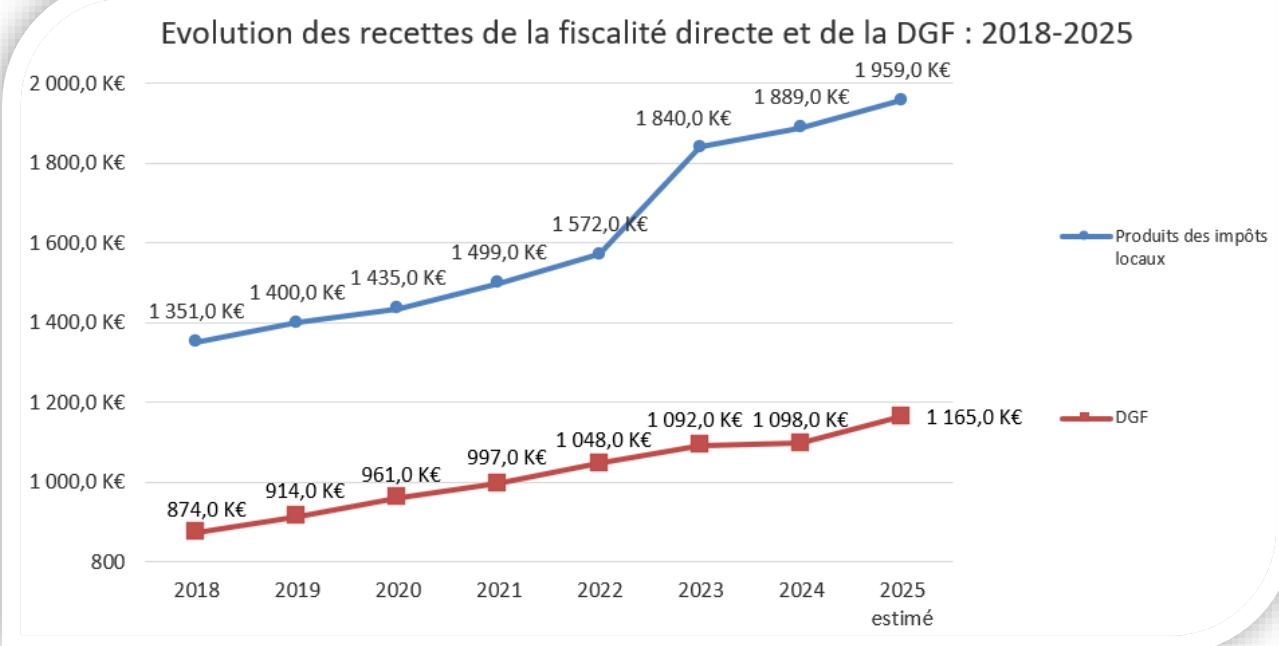
Le graphique ci-dessus illustre l'évolution comparée des **recettes fiscales** (courbe bleue) et de la **dotation globale de fonctionnement – DGF** (courbe rouge) entre 2018 et 2025.

La collectivité bénéficie d'une dynamique positive de ses recettes, portée à la fois par des leviers maîtrisés et non maîtrisés. D'un côté, les décisions locales d'ajustement des taux fiscaux en 2024 et 2025, combinées à la revalorisation des bases et à la croissance démographique, ont permis une progression significative des recettes fiscales (+44 % entre 2018 et 2025). De l'autre, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), bien que relevant de décisions étatiques et donc non maîtrisée, affiche une tendance haussière, avec une accélération en 2025 (+67 K€).

Cette évolution favorable de ces recettes permet à la collectivité de **compenser partiellement l'augmentation de ses charges**, notamment :

- Les charges de personnel, en hausse sous l'effet de décisions politiques (recrutements, revalorisations),
- Les charges sociales, telles que l'augmentation progressive de la cotisation CNRACL sur trois ans,
- Les charges d'assurance statutaire, en augmentation annuelle,
- Et d'autres charges de fonctionnement, comme les intérêts d'emprunts ou les achats courants.

Cependant, cette dynamique ne suffit pas à **renforcer significativement la capacité d'autofinancement** de la collectivité. L'augmentation des recettes, bien qu'appreciable, est absorbée par des charges croissantes et parfois imprévisibles, limitant les marges de manœuvre pour l'investissement ou la constitution d'une épargne nette suffisante. Il conviendra donc de maintenir une vigilance forte sur l'évolution des dépenses, tout en poursuivant une stratégie proactive sur les leviers fiscaux et les sources de financement.



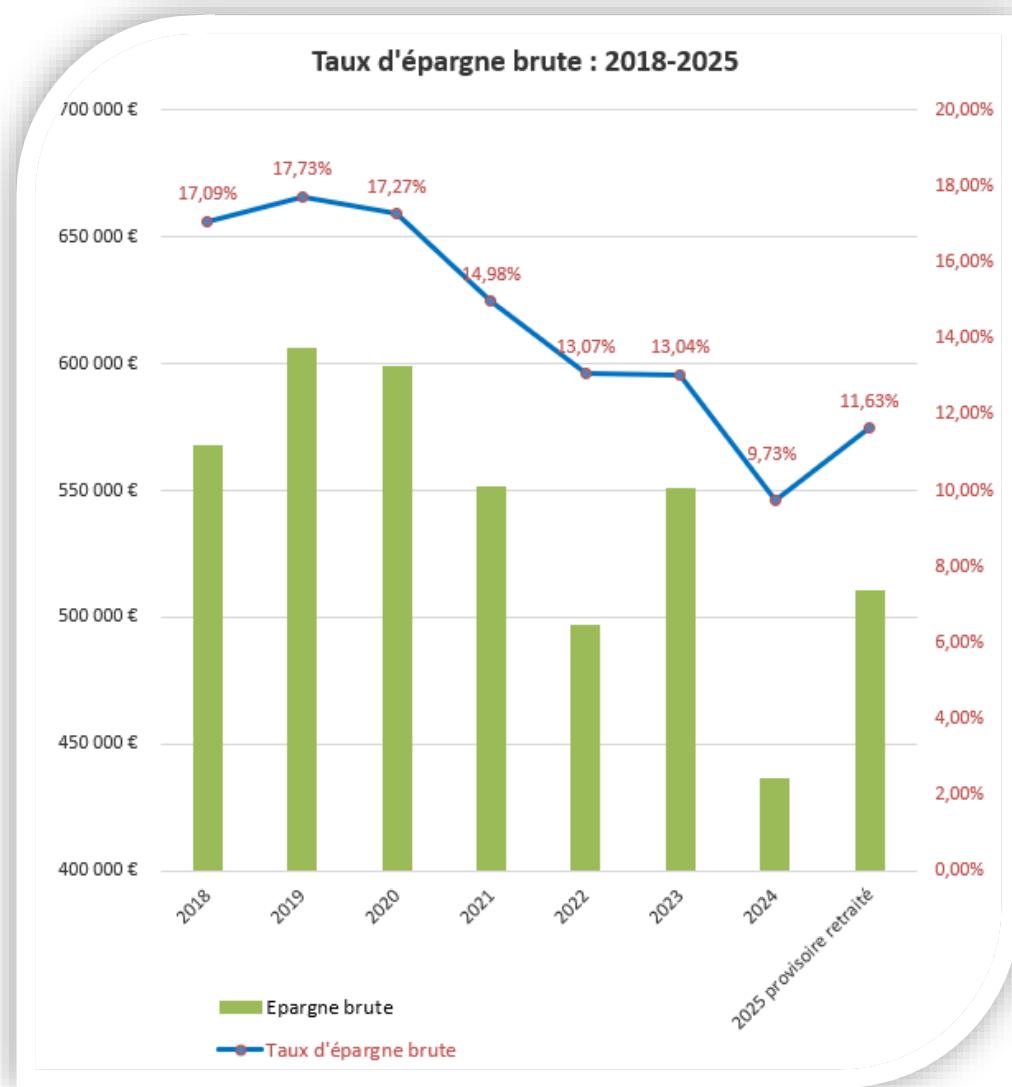
II.2. ANALYSE FINANCIERE 2018-2025 – AUTOFINANCEMENT

II.2.1. ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes et dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de rembourser sa dette en capital et financer ses investissements.

L'épargne brute est un **outil de pilotage** incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Depuis 2017, à chaque exercice, la commune se fixe un **objectif de 500 K€ d'épargne brute**.



* Ce taux signifie que sur 100 € de recettes en section de fonctionnement, il a été estimé que 11,63€ seront dégagés au titre de l'autofinancement en 2025.

Sur la période 2018 à 2024, l'épargne brute de la commune s'est établie en moyenne à **550 K€**, avec des variations significatives d'un exercice à l'autre. Ces fluctuations sont principalement liées à des événements exceptionnels :

- Des **baisses de recettes de facturation** pendant la crise sanitaire, compensées ponctuellement par une **hausse des droits de mutation** (notamment en 2020),
- Une **augmentation continue des charges**, en particulier des **charges de personnel**, partiellement compensée par des **recettes exceptionnelles** en 2021, 2022 et 2023 (régularisations fiscales, subventions ponctuelles...).

L'analyse de l'exercice 2024 fait état d'une **diminution de l'épargne brute à environ 435K€**, confirmant une tendance à l'érosion de la capacité d'autofinancement. Cette baisse s'inscrivait dans un contexte de **charges non récurrentes** et de **recettes exceptionnelles** difficilement reconductibles, appelant à la prudence dans l'interprétation des résultats.

Pour l'exercice 2025, une **analyse affinée** de l'épargne brute a été nécessaire afin de neutraliser deux éléments exceptionnels qui faussaient la lecture (retraitement de l'épargne 2025 évoquée dans le graphique ci-avant) :

- Le **remboursement total du capital du prêt relais** contracté en 2024 dans l'attente de subventions, soit **700 000 €**, a été **déduit du calcul de l'épargne brute**.
- Le **premier de trois versements des excédents du budget assainissement** transféré à Brocéliande Communauté au 01/01/2025, soit **202 287,91 €**, a également été **neutralisé**.

Ces retraitements permettent de **revenir à une lecture plus fidèle de la capacité d'autofinancement réelle** de la commune.

Bien que les recettes réelles de fonctionnement aient légèrement diminué, les dépenses ont connu une baisse un peu plus marquée, ce qui constitue **un signal encourageant pour l'évolution de l'épargne brute**. Cette tendance laisse entrevoir la possibilité d'atteindre l'objectif de 500 K€ en fin d'exercice. Toutefois, cette amélioration reste relative : elle ne suffit pas, à elle seule, à inverser la trajectoire observée ces dernières années. En particulier, lorsqu'on la met en perspective d'autres indicateurs comme l'épargne nette, elle confirme que **des efforts soutenus en matière de maîtrise des charges et de consolidation des recettes demeurent indispensables**.

Cette configuration budgétaire confirme la nécessité de maintenir une **gestion rigoureuse**, fondée sur la **maîtrise des dépenses**, notamment celles à caractère structurel (charges de personnel, cotisations sociales, assurances, intérêts d'emprunts), et sur une **optimisation continue des recettes**. Dans un contexte où les recettes de fonctionnement deviennent plus sensibles aux aléas économiques et aux décisions extérieures, la commune doit poursuivre ses efforts pour préserver sa capacité d'autofinancement et sécuriser ses marges de manœuvre financières.

II.2.2. CAPACITE DE DESEDETTEMENT

La capacité de désendettement permet de **mesurer le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette de la commune, si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute**.

Ce ratio prend en compte la capacité de remboursement de la commune :

- ✓ Inférieure à 5 ans : la situation est bonne
- ✓ Entre 5 et 11 ans, la situation est convenable

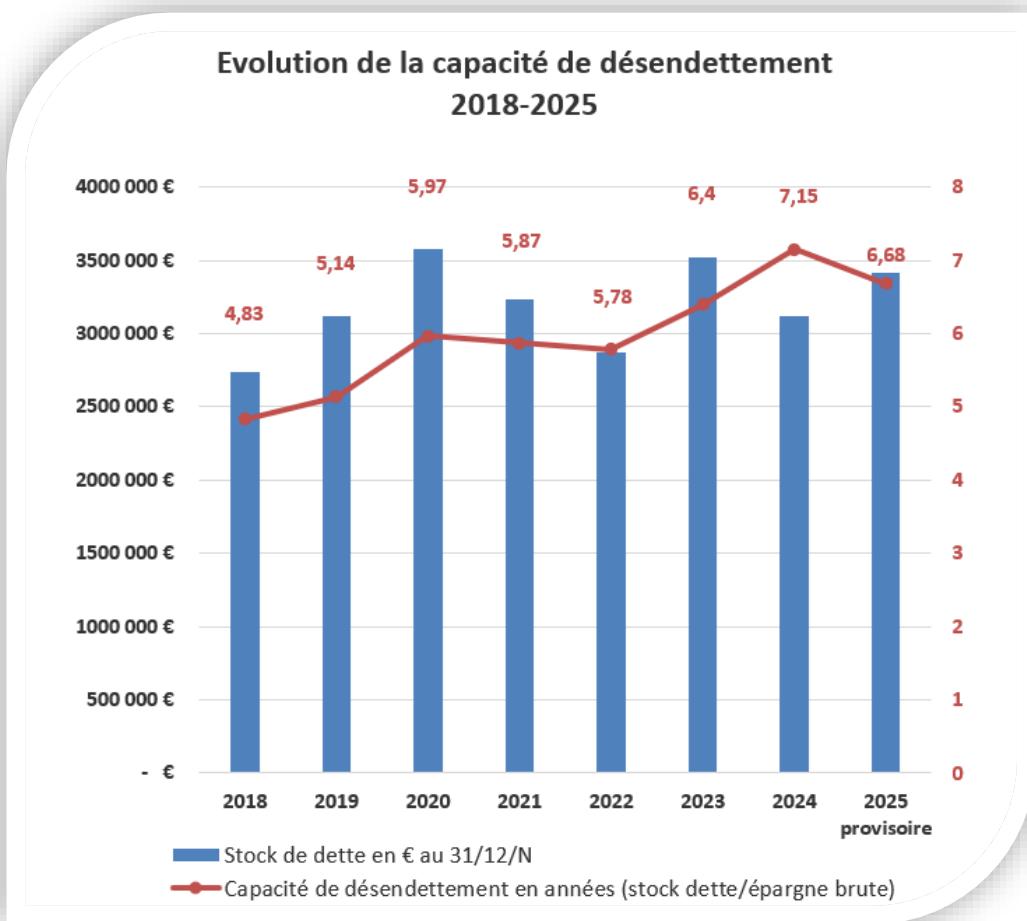
- ✓ Entre 11 et 15 ans, elle devient préoccupante
- ✓ 15 ans, la situation financière est dangereuse

Ce ratio est **très dépendant des fluctuations de l'épargne brute** : à stock de dette constant, en fonction des résultats de fonctionnement de l'année, il peut augmenter ou baisser de manière importante.

On observe des variations du ratio de désendettement qui s'établit **en moyenne à 6 ans entre 2018 et 2025**.

Les variations que connaît le ratio sont principalement dues :

- **À de nouveaux emprunts :**
 - Trois emprunts de 1 M€ ont été souscrits en 2018 (taux fixe de 1,35%), en 2020 (taux fixe de 0,59 %) et en 2023 (taux fixe de 4,13 %),
 - Un prêt relais de 700 K€ a été souscrit en 2024 (taux fixe de 3,54%) et remboursé en intégralité en juillet 2025,
- **À l'extinction de deux emprunts long terme :**
 - Un emprunt à taux fixe élevé (5,35%) éteint en mai 2023
 - Un emprunt à taux variable plus bas (1,87% sur la dernière période) éteint en janvier 2025
- **Aux variations de l'épargne brute** (voir II.2.1).



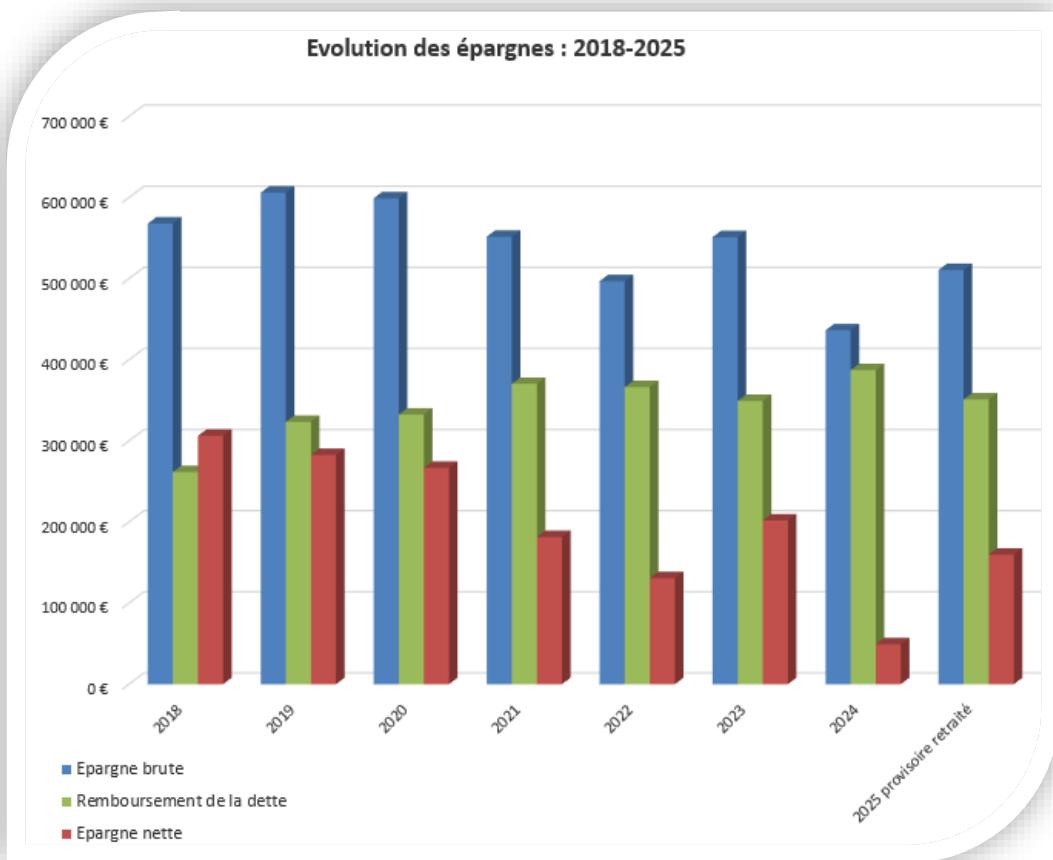
Les premières estimations basées sur une projection au 31 décembre 2025 montrent une diminution du ratio de - 0,43 ans, soit une **augmentation de la capacité de désendettement**, liée à une baisse des charges financières et à l'augmentation relative de l'épargne brute. **Le ratio demeure inférieur à 10 ans indiquant que la capacité de désendettement de la collectivité est convenable.**

Ce ratio **démontre la nécessité pour la collectivité de maîtriser son épargne brute**, et de limiter autant que possible le recours à l'emprunt dans l'optique d'assumer la dette déjà contractée, de conserver des marges de manœuvre sur le fonctionnement, de pouvoir poursuivre un programme d'investissements et de pouvoir envisager de nouveaux emprunts si nécessaire.

II.2.3. ÉPARGNE NETTE

L'**épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette, constitue l'un des indicateurs les plus déterminants pour évaluer la santé financière d'une collectivité**. Elle correspond à la différence entre l'épargne brute et le montant annuel du remboursement du capital de la dette. Une épargne nette positive traduit la capacité de la collectivité à autofinancer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. À l'inverse, une épargne nette insuffisante contraint à emprunter pour rembourser la dette en capital, ce qui est juridiquement interdit et expose à un risque de surendettement. Cet indicateur est donc essentiel pour apprécier la soutenabilité financière des projets et la marge de manœuvre budgétaire de la collectivité.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire retraité
Epargne brute	567 880 €	606 028 €	599 086 €	551 681 €	496 939 €	551 087 €	436 314 €	510 676 €
Remboursement de la dette	261 616 €	323 426 €	332 395 €	370 211 €	366 210 €	349 263 €	387 115 €	351 074 €
Epargne nette	306 264 €	282 602 €	266 690 €	181 471 €	130 729 €	201 824 €	49 199 €	159 602 €
Taux d'épargne brute	17,09%	17,73%	17,27%	14,98%	13,07%	13,04%	10%	12%



Entre 2024 et 2025, l'évolution de l'épargne nette traduit une amélioration de la capacité d'autofinancement de la commune. Alors que l'exercice 2024 avait enregistré une diminution de l'épargne nette de 90 K€, principalement imputable à la baisse de l'épargne brute et à l'augmentation du remboursement du capital de la dette liée à un nouvel emprunt long terme contracté fin 2023 (à un taux plus élevé que les derniers emprunts contractés), les prévisions pour 2025 indiquent une **hausse estimée de l'épargne nette d'environ 100 K€**.

Cette progression permettrait de retrouver un niveau d'épargne plus proche de celui observé en 2022 et 2023, bien qu'inférieur aux niveaux significatifs atteints entre 2018 et 2020. Elle résulte d'une dynamique plus favorable, marquée par une **augmentation de l'épargne brute et une baisse relative du remboursement du capital de la dette**.

Il convient toutefois de souligner que cette amélioration repose sur une lecture retraitée de l'épargne brute 2025, comme évoqué au II.2.1, afin de neutraliser deux éléments exceptionnels susceptibles de fausser l'analyse :

- Le remboursement intégral du prêt relais contracté en 2024 (700 000 €),
- Le premier versement d'excédents du budget assainissement transféré (202 287,91 €).

Ces retraitements permettent de restituer une vision plus fidèle de la capacité d'autofinancement réelle de la commune, en excluant des flux non récurrents. Ils renforcent la pertinence de l'analyse et confirment la nécessité de maintenir une épargne brute suffisante pour préserver l'autonomie financière et soutenir le niveau d'investissement souhaité. Cela implique de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes.

II.3. ANALYSE 2018-2025 : INVESTISSEMENT

L'analyse de la section d'investissement porte sur l'évaluation de **l'effort d'équipement de la collectivité**.

Le tableau ci-après présente :

- L'évolution annuelle des dépenses d'équipement en milliers d'€ (K€) TTC
- Le taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires

Pour l'année 2025, il s'agit d'une estimation car ces données peuvent évoluer selon la réalisation de certains projets sur la fin de l'exercice et la réactivité de facturation des prestataires.

Ces données seront mises à jour à la clôture de l'exercice.

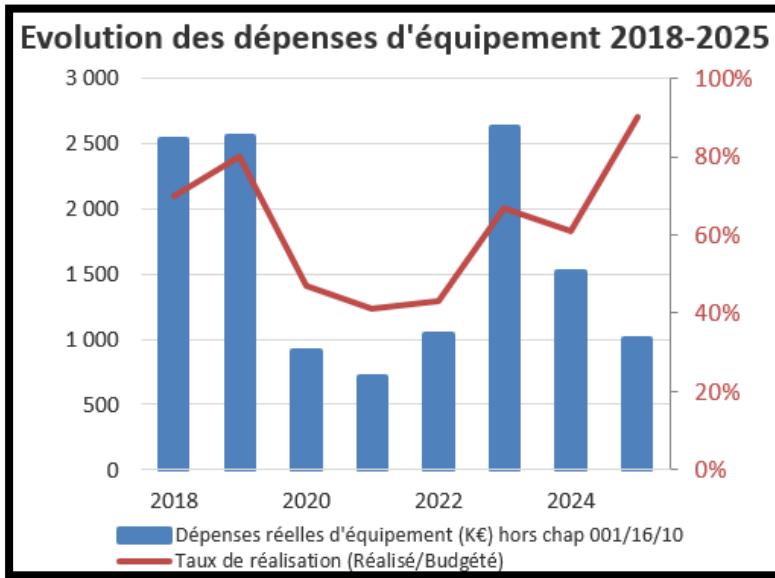
EFFORT D'EQUIPEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire
Dépenses réelles d'équipement (K€) hors chap 001/16/10	2 526	2 546	908	704	1 038	2 619	1 518	1 006
Taux de réalisation (Réalisé/Budgété)	70%	80%	47%	41%	43%	67%	61%	90%
Dépenses d'équipement (€/habitant)	658 €	655 €	312 €	172 €	253 €	620 €	358 €	237 €

On observe des variations des dépenses d'équipements qui s'établit en moyenne à **1 608 k€/an entre 2018 et 2025**. Cette légère baisse par rapport à la moyenne 2018-2024 présentée dans le rapport d'orientations budgétaires 2025 s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels et structurels.

En 2024, le niveau des dépenses d'équipement reste soutenu, porté par la réception de projets structurants tels que la seconde tranche de la Canopée (Maison de l'Enfance et des Services) et le second réseau de chaleur. Le taux de réalisation est relativement stable et traduit une bonne exécution des opérations engagées. Toutefois, le montant global des dépenses diminue, conformément aux orientations de la prospective financière de fin du mandat. Ce ralentissement est également lié à **la baisse de l'épargne nette observée en 2024**, qui a conduit à une vigilance accrue sur les capacités d'autofinancement.

En 2025, cette tendance se confirme avec une **enveloppe d'investissement plus restreinte**, traduisant une volonté de réduction budgétaire dans un contexte de fin de mandat municipal. Le volume des projets est volontairement limité, avec peu de nouvelles opérations structurantes et des soldes de marchés relativement faibles. Cette orientation permet d'atteindre un **taux de réalisation estimé très élevé (90 %)**, rendu possible par une meilleure maîtrise des calendriers internes et la remise à niveau des moyens techniques, notamment grâce au **recrutement d'un Directeur des Services Techniques en fin d'année 2024**, après une période de vacance de poste.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt en 2023 (1 M€) et à un prêt relais en 2024 (700 k€) illustre les ajustements nécessaires pour faire face aux décalages entre les dépenses d'équipement et la perception des subventions. Ce phénomène, récurrent, souligne l'importance d'une gestion fine de la trésorerie et d'une anticipation adaptée selon le contexte des marchés financiers.



Ainsi, la comparaison entre 2024 et 2025 met en évidence une **transition vers une phase de réduction des investissements structurants pluriannuels, conforme à une fin de mandat**, facilitant le portage annuel des projets, et permettant une stratégie budgétaire prudente, en cohérence avec les capacités financières de la collectivité. Le décalage du calendrier budgétaire décidé en 2024, installant le vote du BP 2025 fin 2024 a aussi permis d'engager la priorisation des projets plus tôt, ainsi que l'engagement des dépenses dès le 1er janvier.

II.4. L'EMPRUNT

Le recours à l'emprunt constitue un **levier classique du financement de l'investissement local**, permettant de compléter les ressources propres de la commune tout en assurant une adéquation entre le financement des équipements et leur durée d'amortissement. L'évolution de l'encours de dette présente traditionnellement des **variations irrégulières**, dans la mesure où un emprunt n'est pas nécessairement mobilisé chaque année.

Sur les dix dernières années, plusieurs emprunts significatifs ont été contractés :

- **2015** : 450 000 €
- **2018** : 1 000 000 € (débloqué en deux tranches : 600 K€ en 2018 et 400 K€ en 2019)
- **2019** : 1 000 000 € (débloqué en 2020)
- **2023** : 1 000 000 € (débloqué en décembre)
- **2024** : 700 000 € sous forme de prêt relais court terme (débloqué en avril 2024 et remboursé intégralement en juillet 2025)
- **2025** : 650 000 € (déblocage prévu en novembre, avec une première échéance en février 2026)

En complément, la commune a bénéficié en 2018 et 2019 de **conditions avantageuses** pour des prêts fléchés sur le projet de La Canopée :

- Un prêt CAF de 50 716 €
- Un prêt MSA de 100 000 €
- Un **nouvel emprunt sans intérêt** de 28 585 € a également été accordé en 2020 par la CAF pour la seconde tranche du projet.

Le tableau suivant présente l'évolution des **ratios d'endettement**, permettant de situer la commune par rapport à sa strate de population (année de référence : 2023)

ENDETTEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire	Strate 2023
Encours Dette / Population	692 €	726 €	889 €	790 €	705 €	834 €	736 €	803 €	758 €
Annuité du capital / Population	87 €	100 €	100 €	106 €	90 €	83 €	91 €	91 €	71 €
Dette / Epargne Brute : en année	4,9 ans	4,9 ans	6 ans	5,9 ans	5,8 ans	6,4 ans	7,15 ans	6,72 ans	3,6 ans

Il convient de rappeler que l'analyse par habitant, bien que couramment utilisée, ne reflète ni la **capacité réelle de la commune à faire face à ses engagements**, qui repose sur l'épargne brute, ni le **périmètre des compétences exercées**, certaines étant transférées à l'EPCI ou déléguées à des organismes tiers.

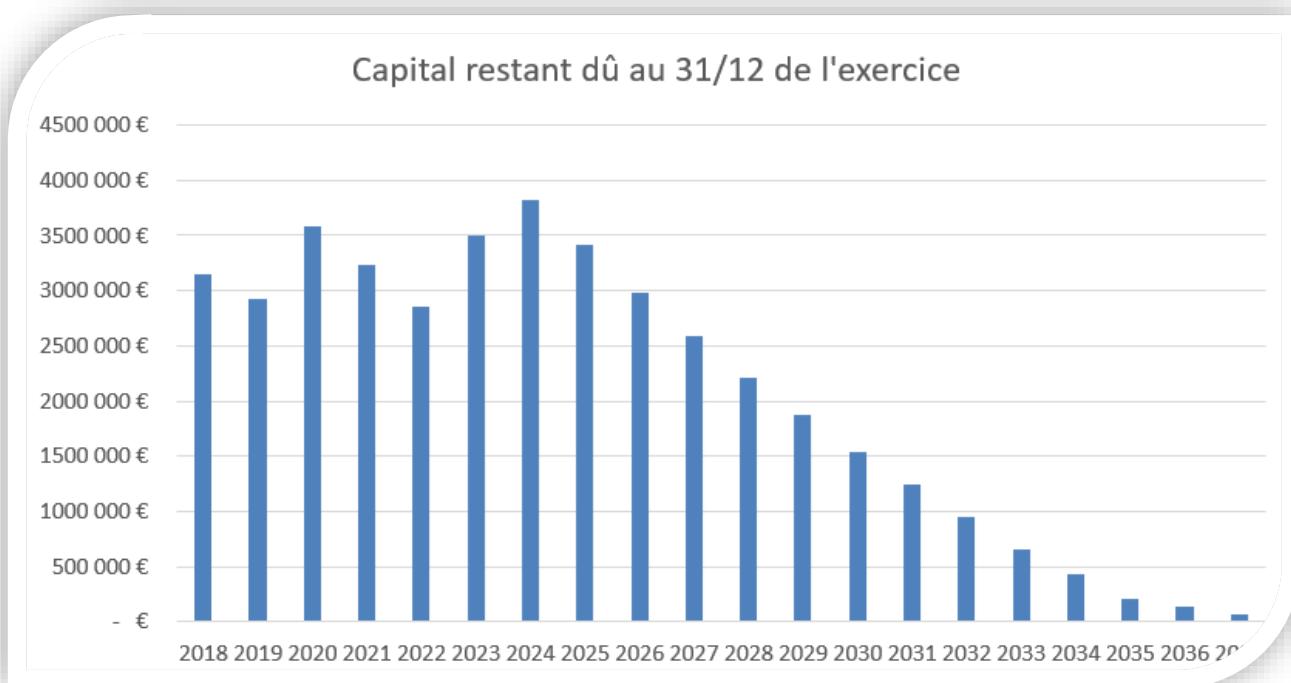
La structure de la dette au 31/12/2024 reste globalement sécurisée : sur les **13 emprunts en cours, 12 sont à taux fixe et 1 à taux variable** (Livret d'épargne populaire). Les prêteurs sont diversifiés, incluant des établissements bancaires classiques (La Banque Postale, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne) ainsi que des organismes sociaux (CAF, MSA). Néanmoins, le **taux de l'emprunt souscrit fin 2023 (4,13%)** est nettement supérieur aux hypothèses initiales du mandat (1 à 1,5%), ce qui impacte la trajectoire financière en alourdisant les charges d'intérêts.

En **2025**, une amélioration est attendue avec une baisse du ratio Dette / Épargne brute, traduisant une amélioration **de la capacité de désendettement**. Cette évolution s'explique par une épargne brute retraitée plus favorable et une maîtrise renforcée des investissements. Elle marque un premier signal positif dans un contexte où la commune espère bénéficier, à moyen terme, de **conditions d'emprunt plus avantageuses**, dans un environnement de **désinflation et de baisse des taux directeurs**.

Le tableau ci-après présente la liste des emprunts en cours de la collectivité sur son budget principal triés par année de fin ainsi que le capital restant dû au 31/12/2025.

Désignation	Date d'obtention	Durée d'emprunt (en années)	Type de taux d'intérêts	Taux d'intérêts	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025	Année fin
EMPRUNT 2011/1 - INVEST DIVERS	15/12/2010	15	Révisable	4,15	175 000 €	11 667 €	2025
EMPRUNT CAF Espace Jeunes 2017	27/09/2016	10	Fixe	0	13 216 €	2 640 €	2026
EMPRUNT 2011/02 - INVEST DIVERS	15/12/2011	15	Fixe	4,25	175 000 €	11 667 €	2026
EMPRUNT CAF - ALSH 2017	27/09/2016	10	Fixe	0	37 500 €	7 500 €	2026
CENTRE VILLE 4ème TRANCHE	04/12/2007	20	Fixe	3,8	450 000 €	62 545 €	2027
EMPRUNT 2013 - INVEST DIVERS	13/08/2013	15	Fixe	3,68	550 000 €	110 000 €	2028
EMPRUNT 2010 - INVEST DIVERS	30/11/2009	20	Fixe	3,22	500 000 €	156 465 €	2029
EMPRUNT MSA LA CANOPEE	15/10/2019	10	Fixe	0,5	100 000 €	40 599 €	2029
EMPRUNT CAF LA CANOPEE T2	28/12/2020	10	Fixe	0	28 585 €	17 151 €	2030
EMPRUNT 2018 LA CANOPEE T1	16/11/2018	15	Fixe	1,35	1 000 000 €	558 413 €	2033
EMPRUNT INVEST 19-20 BATIMENTS VOIRIE	20/08/2020	15	Fixe	0,59	1 000 000 €	666 667 €	2035
EMPRUNT 2016/1 - INVEST DIVERS-2015	08/12/2015	20	Fixe	2,14	450 000 €	250 822 €	2035
EMPRUNT 2025 INVEST 2026	10/11/2025	10	Fixe	3,27	650 000 €	650 000 €	2035
EMPRUNT FINANC. INVEST BUDG. PRINCIPAL	17/11/2023	15	Fixe	4,13	1 000 000 €	866 667 €	2038
					TOTAL	3 412 802 €	

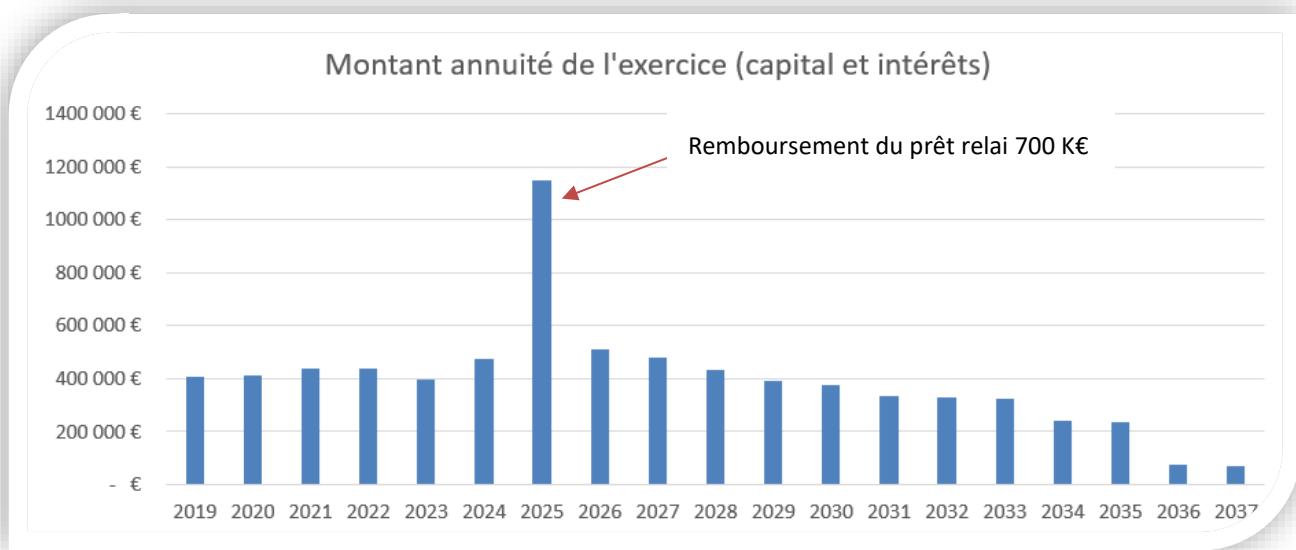
Le graphique suivant présente l'évolution du capital restant dû de 2018 à 2037 si aucun emprunt était souscrit à partir de 2026 :



En 2018, le capital restant dû s'élève à **3,14 M€**. On observe une **baisse en 2019** (2,92 M€), suivie d'une **hausse marquée en 2020** (3,58 M€ - souscription emprunt). Cette tendance irrégulière se poursuit jusqu'en 2025, où le capital atteint **3,41 M€** après un pic en 2024 à **3,82 M€** (souscription emprunt 2023 et prêt relais 2024).

À partir de 2026, la tendance s'inverse : le capital restant dû diminue régulièrement, signe d'une **extinction progressive de la dette**.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du remboursement de l'annuité (capital et intérêts) de 2019 à 2037 :



Entre 2019 et 2024, les annuités oscillent entre **397 K€ et 475 K€**, traduisant une relative stabilité. En **2025**, on observe un **pic exceptionnel à 1,15 M€**, soit plus du double des années précédentes, ce qui correspond au remboursement anticipé du prêt relais de 700 K€.

Après 2025, les annuités reviennent à un niveau plus classique (**509 K€ estimé en 2026**), puis diminuent régulièrement.

La collectivité est adhérente de l'Agence France Locale depuis le printemps 2024.

La commune est devenue actionnaire de l'**Agence France Locale (AFL)** au printemps 2024, en versant un capital de 25 800 €, soit 1 % de son encours de dette 2022. L'AFL, détenue exclusivement par des collectivités, propose des **prêts non fléchés à des taux très compétitifs**, ce qui lui a permis d'être retenue dans 85 % des consultations en 2023. Cette adhésion engage la commune pour une durée minimale de **10 ans**, avec une participation au conseil d'administration de l'agence.

III. VOLET PROSPECTIF

La prospective financière a été construite sur la base du compte administratif 2025 prévisionnel et d'hypothèses de trajectoire de fonctionnement et d'investissement pour la période 2026-2028. Elle permet de vérifier que la collectivité pourra faire face à l'ensemble de ses engagements contractuels (notamment vis-à-vis des banques). C'est un outil indispensable pour anticiper les éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer la collectivité.

En se basant sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière rétrospective, elle vise à projeter les évolutions prévisibles des principales dépenses et recettes de fonctionnement pour déterminer l'évolution à venir :

- Des capacités d'épargne,
- De la solvabilité de la collectivité compte tenu de la réalisation de ses projets d'investissement.

Aussi, comme dans toute démarche d'anticipation, l'analyse prospective devra être complétée, a posteriori, par une **analyse des écarts entre prévisions et réalisations** pour ajuster les décisions initialement prises, mais aussi pour évaluer la précision de la méthode retenue.

La prospective financière est une démarche d'aide à la décision et elle ne vise en aucun cas à prédire l'avenir financier de la collectivité.

III.1. HYPOTHESES RETENUES

Comme les années précédentes, les hypothèses retenues traduisent une volonté constante de **maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de la perception des recettes**. Depuis plusieurs exercices, la commune s'est fixée un objectif d'**épargne brute cible à 500 000 €**, considéré comme un indicateur stratégique pour piloter la trajectoire financière.

Dans le ROB 2025, cet objectif apparaissait difficilement atteignable en raison d'une **diminution prévue des recettes de fonctionnement**, comme cela avait été exposé. Toutefois, à la lumière des éléments de la **rétrospective budgétaire 2025**, des décisions prises sur la fiscalité locale et selon les dernières estimations d'exécution de fin d'année, **l'atteinte de cette cible semble envisageable**. Ce constat encourageant conforte la municipalité dans sa volonté de **maintenir une épargne brute aussi élevée que possible et une épargne nette supérieure à 100 000 €**.

Pour 2026, les travaux préparatoires du budget permettent d'envisager **la reconduction de cet objectif de 500 000 €**, dans un contexte de gestion rigoureuse. Néanmoins, il convient de souligner que ces estimations **ne tiennent pas compte des dispositions de la Loi de Finances 2026**, non connue et non votée à la date de rédaction du présent rapport. Le **contexte national demeure incertain**, comme en 2025, et pourrait impacter tant les recettes que les dépenses des collectivités.

Ainsi, les hypothèses présentées ici sont susceptibles d'évoluer et pourront être **ajustées lors du vote du budget supplémentaire prévu au printemps 2026**, en fonction des nouvelles données disponibles.

Les hypothèses d'inflation retenues pour la période de prospective sont les suivantes :

- **+1,6 % en 2026** (prévisions : 1,3 % prévision sept- oct 2025 avant abandon PLF, 1,7 % BCE, 0,9 % Banque de France)
- **+1,7 % en 2027** (prévisions : 1,9 % BCE, 1,1 % Banque de France)
- **+1,8 % en 2028** (prévisions : 1,3 % Banque de France)

III.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations 2025 et indexées sur l'inflation prévisionnelles N-1 ;
- Variation de la fiscalité directe locale tenant compte de l'évolution physique (+1,2% par an d'évolution de l'assiette d'imposition) et de l'actualisation annuelle du coefficient de revalorisation indexé sur l'inflation (prudemment estimée à +1%) avec un scénario de stabilité des taux ;
- Stabilisation de la DGF en 2026. Actualisation à opérer au regard des prochaines lois de finances ;
- Travaux en régie valorisés à concurrence de 80 000 € annuels.

III.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : progression annuelle basée sur les prévisions d'inflation et un pourcentage de réalisation annuel le plus cohérent possible, soit :
 - Pour définir les prévisions budgétaires BP 2027 et 2028, l'application d'un pourcentage de réalisation annuelle de 97% sur les prévisions de l'exercice précédent
 - Pour définir les réalisations budgétaires prévisionnelles CA 2026, 2027 et 2028, l'application d'un pourcentage de réalisation correspondant au **niveau moyen des exercices précédents et estimation 2025, soit 95%** en 2026, puis 96% en 2027 et 2028 afin d'anticiper le resserrement des prévisions en dépenses
- Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3%, et application d'un pourcentage de réalisation de 100%.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences demeure un levier essentiel pour piloter efficacement les ressources humaines de la collectivité et anticiper les évolutions organisationnelles. **Les deux départs en retraite intervenus en 2025 ont permis d'engager une réflexion approfondie sur le périmètre des postes concernés, les compétences nécessaires et les grades les plus adaptés**, dans une logique d'optimisation et de continuité du service public.

Par ailleurs, **la réflexion menée en 2025 autour de plusieurs départs en retraite prévus à partir de 2026** a conduit à proposer une **réorganisation des services techniques**. Cette nouvelle organisation sera évaluée afin d'être confirmée ou ajustée en fonction des retours d'expérience.

La qualité de vie et les conditions de travail restent une priorité forte pour la collectivité. **De nombreuses décisions ont déjà été prises ces dernières années** en ce sens, traduisant une volonté constante d'améliorer les conditions de travail, de prévenir les situations de tension professionnelle et de renforcer l'attractivité des missions. **L'année 2026 et les exercices suivants s'inscriront naturellement dans cette continuité**, selon les projets de la **future équipe municipale**, dans le cadre du prochain mandat.

- Subventions aux associations : maintien des enveloppes au niveau de 2025 ;
- Intérêts de la dette : évolution intégrant l'emprunt de 650 K€ pour une durée de 10 ans réalisé en novembre 2025, et actualisée en fonction des hypothèses d'emprunt sur les 3 prochains exercices nécessaires à l'équilibrage du PPI.

Aussi, au regard des simulations de recettes prévisionnelles, les dépenses de fonctionnement seront arbitrées à concurrence :

- Des obligations contractuelles (remboursement de la dette en capital),
- De la volonté de maintenir un service public de qualité,

- De porter les investissements tout en maintenant une vigilance financière quant aux ratios financiers imposés par les organismes de tutelle (solvabilité, endettement, fiscalité).

III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

III.2.1. MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans la continuité des efforts engagés les années précédentes, **plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2025** afin de renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune :

- **Mise en œuvre du projet "100 % LED"**, visant le remplacement de l'ensemble des points lumineux de la commune par des équipements LED. Ce projet permet de **réduire significativement les coûts de maintenance annuelle** de l'éclairage public tout en améliorant la performance énergétique et le service rendu aux usagers.
- **Mise en concurrence et négociation du marché de la restauration scolaire**, avec pour objectif une optimisation des coûts tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers.
- **Changement du chauffe-eau au restaurant scolaire** pour un chauffe-eau thermodynamique adapté à la consommation quotidienne des usagers afin de réduire les consommations électriques du restaurant.
- **Réflexion sur le nombre et le format des magazines municipaux**, afin de réduire les coûts d'impression et de distribution, tout en conservant une communication efficace et accessible.
- **Acquisition d'une sauteuse électrique au restaurant scolaire**, permettant une programmation horaire optimisée et une valorisation de l'énergie produite par la boucle d'autoconsommation collective mise en place en 2024. Cette démarche s'inscrit dans une logique de sobriété énergétique et d'utilisation intelligente des équipements.
- **Initiation d'une démarche sur la téléphonie**, portant sur l'analyse des besoins et des coûts liés à la téléphonie fixe, mobile et à la softphonie, en vue d'une rationalisation des abonnements et des usages.

Ces actions traduisent une volonté constante de la collectivité de réduire les charges de fonctionnement, tout en modernisant les équipements et les pratiques.

La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population continue à impliquer les actions suivantes :

- Travail collaboratif sur les bilans d'activité des services intégrant les coûts de revient des services et mettant en évidence des indicateurs stratégiques, essentiels comme outils d'aide à la décision
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord)
- Processus de dialogue de gestion initié en 2023 désormais bien structuré
- Optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté
- Poursuite de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité

III.2.2. RALENTISSEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les opérations structurantes du mandat ont été finalisées en 2024. L'année 2025 a permis de percevoir la majorité des soldes de subventions liées à ces projets, de poursuivre des opérations de voirie et d'avancer sur des projets de développement urbain, notamment dans le cadre de l'initiative « Ça bouge dans le bourg ».

En 2026, année d'élections municipales, les projets d'investissement seront principalement concentrés sur des opérations annuelles et l'entretien du patrimoine communal. Par ailleurs, des études seront engagées sur plusieurs projets, afin de laisser à la future équipe municipale la possibilité de s'approprier, d'adapter ou de poursuivre ces orientations selon les priorités du prochain mandat.

III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2026-2028

III.3.1. LES HYPOTHESES

Le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté ci-après constitue une **projection indicative** destinée à offrir une **trajectoire financière** pour les années 2026 à 2028. Il repose sur des **hypothèses d'enveloppes budgétaires**, construites à partir des éléments connus à ce jour et des orientations stratégiques en cours de réflexion.

Il convient toutefois de **prendre certaines précautions dans l'interprétation de ce PPI** :

- **Certaines opérations sont déjà engagées**, et sont donc intégrées comme **dépenses certaines**.
- D'autres projets, en revanche, ne sont encore qu'à l'état de **pistes de travail**. Leur réalisation dépendra des **arbitrages à venir**, notamment ceux de la **prochaine équipe municipale**, qui pourra réévaluer les priorités en fonction des besoins de la commune, du contexte financier et réglementaire.

Ce PPI ne constitue donc pas un engagement ferme, mais un **outil d'aide à la décision** permettant d'anticiper les marges de manœuvre financières et d'identifier les leviers d'investissement mobilisables à moyen terme.

Projet d'extension de la salle des sports

Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2025, plusieurs scénarios, intégrant ou non le projet d'extension de la salle des sports, avaient été étudiés. Il en ressortait que la réalisation de ce projet exercerait une **contrainte budgétaire très forte** sur les autres investissements récurrents de la commune et pourrait, en l'état, **détériorer la situation financière communale**.

Une **étude financière approfondie** a été menée en amont de la **commission générale du 11 mars 2025**, dont l'objet était de statuer sur la poursuite du projet en 2025. Conformément aux échanges tenus lors de cette commission, et au regard de l'**évolution significative du coût du projet**, il apparaît judicieux de **laisser à la future équipe municipale le soin de décider des suites à donner à cette opération**.

En conséquence, **le projet n'est pas intégré dans les scénarios de prospective pour 2026-2028**. Il pourra toutefois être **réinscrit ultérieurement au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, en fonction des orientations du prochain mandat et de l'évolution du plan de financement.

À ce jour, les **subventions notifiées à la commune pour ce projet sont sécurisées**, pour un montant total de **1 155 000 €**. Toutefois, **chaque subvention est assortie d'un délai limite de commencement d'exécution**, au-delà duquel elle pourrait être annulée. Cela implique que **la prochaine équipe municipale devra se prononcer rapidement** sur la poursuite ou non du projet, afin de **préserver ces financements** et éviter toute perte de financements externes.

III.3.2. OPERATIONS SPÉCIFIQUES D'ÉQUIPEMENTS

- Les dépenses inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) incluent, à titre **indicatif**, un projet de **rénovation énergétique de l'école élémentaire La Pierre Pourprée**. Cette inscription fait suite à l'**audit énergétique réalisé en 2025**, qui a mis en évidence plusieurs pistes visant à **améliorer le confort des usagers** et à **réduire les déperditions d'énergie**.

Il convient toutefois de souligner que **ce projet n'est pas engagé à ce jour**. D'autres bâtiments communaux présentent également des besoins en rénovation énergétique, notamment le **restaurant scolaire**, bâtiment le plus énergivore du parc communal, dont les caractéristiques et usages diffèrent. L'**opportunité de rénover l'un ou l'autre de ces équipements** devra être **étudiée par la prochaine équipe municipale**, en tenant compte de plusieurs critères :

- Le **niveau de confort attendu pour les usagers**,
- Le **gain énergétique potentiel**,
- Les **économies financières réalisables après travaux**,
- Les **possibilités de mobilisation de subventions**.

Ainsi, l'inscription de la rénovation de l'école dans le PPI vise avant tout à **donner une orientation budgétaire** et **ouvrir une réflexion stratégique**, sans préjuger des arbitrages définitifs qui seront opérés dans le cadre du prochain mandat.

- Les recettes inscrites au PPI pour cette orientation correspondent à **une estimation de subvention de l'État** sur les rénovations énergétiques de bâtiments scolaires susceptible d'être mobilisée pour accompagner ce projet, sous réserve de l'évolution du plan de financement et des dispositifs d'aide disponibles.

III.3.3. OPÉRATIONS PLURIANNUELLES DE VOIRIE

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026–2028 intègre plusieurs **opérations de voirie** visant à améliorer la sécurité, l'accessibilité et la qualité des infrastructures communales, tout en répondant aux enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire.

Parmi les projets majeurs :

- **Le lancement d'un programme de sécurisation des usagers des transports scolaires :**
 - **Le programme d'aménagement des arrêts de car en campagne**, sur différents secteurs dont le Thélin, débutera dès la fin de l'année 2025 et se poursuivra sur les exercices suivants. Ces aménagements visent à **renforcer la sécurité des usagers scolaires et à améliorer l'accessibilité**.
 - **La rue de l'Hermine – Tranche 2 et la gare routière** près du collège feront l'objet de travaux en 2026 (mission de maîtrise d'œuvre engagée suite à la Tranche 1). Ce projet structurant s'inscrit dans une logique **de sécurisation des déplacements des usagers des transports scolaires près du collège**.
- **Le chemin de la Bouillotte** fera l'objet de **travaux importants en 2027**, précédés d'une phase d'études et de maîtrise d'œuvre en 2026.

- **Le programme de gestion des eaux pluviales** est maintenu avec des travaux et des études prévues en 2028.
- **La rénovation de l'éclairage public dans le cadre du projet**
Ma commune 100 % LED, sur maîtrise d'ouvrage SDE35, a été réalisée en 2025. Le remboursement de la part communale au SDE35 débutera en 2026, avec une contribution annuelle de 52K€. Cette modernisation de l'éclairage public permettra également de **réduire les consommations énergétiques et les coûts de maintenance**.

MA COMMUNE 100% LED

Coût du projet : 623,7 K€ HT
Part SDE 35 : 315 K€
Part communale : 308,7 K€

- Les recettes inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour ces opérations correspondent à **des estimations de subventions mobilisables auprès de différents partenaires**, notamment l'État (via les dispositifs DETR/DSIL), la Région, le Département, en particulier pour les aménagements liés aux arrêts de car, ainsi que **des fonds de concours associés à des programmes de logements sociaux dans des secteurs en développement**.

À ce stade, **les demandes de subventions ne sont pas encore déposées**. Elles seront préparées avec pour objectif de **maximiser les financements** et ainsi **réduire le reste à charge communal**.

III.3.4. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme annuel d'investissement poursuit en 2026 une trajectoire budgétaire maîtrisée, avec une enveloppe prévisionnelle sur 3 ans de **1,1 M€**, en baisse par rapport à 2025 (1,2 M€). Cette évolution s'inscrit dans une logique de **réalisation d'opérations récurrentes**, nécessaires à l'entretien du patrimoine communal et à l'équipement des services.

Les principales lignes budgétaires concernées sont les suivantes :

- **L'équipement des services** reste une priorité, avec une enveloppe relativement stable sur la période 2026–2028 (entre 102 et 110 K€ / an), permettant de répondre aux besoins techniques des services, d'optimiser leur fonctionnement et d'améliorer les conditions de travail des agents.
- **L'équipement et les grosses réparations des bâtiments** sont renforcés en 2026 (111 K€) et 2027 (180K€), contre 90K€ en 2024 et 2025 traduisant une volonté de **préserver et d'améliorer le patrimoine communal**.
- **L'entretien et l'équipement des voiries urbaines et rurales** bénéficie d'une enveloppe consolidée (403 000 € sur trois ans), permettant de **maintenir la qualité du réseau et la sécurité des usagers**.

Ce programme annuel s'inscrit dans une logique de **stabilisation des dépenses d'investissement récurrentes**, avec des objectifs contraints et ciblés, tout en laissant une marge de manœuvre pour les ajustements nécessaires en cours d'exercice.

III.3.5. DEVELOPPEMENT URBAIN – DYNAMISME DU CENTRE BOURG

Le programme « Ça bouge dans le bourg » se poursuit sur la période 2026–2028, avec une enveloppe globale de **427K€** inscrite au PPI. Ce programme vise à renforcer l'attractivité du centre-bourg, à accompagner les projets de logements sociaux et à améliorer les espaces publics.

Le projet de construction des logements sociaux rue du Centre Social, mené par le bailleur Néotoa, est en partie financé par des participations de la commune (dépenses de fonctionnement). Ainsi ces versements n'apparaissent

pas au Plan Pluriannuel d'Investissement. Des difficultés sur le chantier ont reporté la livraison à fin 2026 - début 2027.

Parmi les opérations principales :

- **La requalification du secteur de la Maison Blanche** constitue un axe fort du programme. En 2026, la commune prévoit le **rachat du foncier auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF)**, accompagné d'une subvention pour le complément de prix. Les **études et missions de maîtrise d'œuvre** seront engagées dès 2026, avec des **travaux d'aménagement de l'espace public** programmés jusqu'en 2028.
- **La reconfiguration foncière d'un îlot rue Nationale** se poursuit, avec des dépenses prévues en 2026 et en 2027 en lien avec un projet de construction logements sociaux portée par Neotoa.
- **Les contributions aux opérations de logement social** débuteront à partir de 2027, notamment dans les secteurs du Landret et de la rue Nationale, en cohérence avec les projets portés par les bailleurs.
- Enfin, une **TVA à reverser liée au programme du Landret** est également prévue en 2026.

Les recettes inscrites au PPI pour ce programme reposent sur plusieurs sources :

- **Des cessions immobilières**, notamment la **résidence Merlin (540 K€)**, le **terrain du Landret (96 K€)** et autres cessions de patrimoine envisagées (**50 K€**).
- **Des subventions estimées à 63 K€**, incluant des aides de l'État (hypothèse DETR pour les espaces publics du projet Maison Blanche) et de la Banque des Territoires pour les études de maîtrise d'œuvre notamment.

En conclusion, les recettes inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les années 2026 à 2028, estimées à 1,5 million d'euros, reposent sur deux principales sources de financement :

- **Environ 45 % proviennent de cessions de biens communaux, dont la majorité sera encaissée dès 2026,**
- **Les 55 % restants correspondent à des subventions publiques, dont les dossiers de demande restent à déposer auprès des financeurs concernés.**

Contrairement aux précédents PPI, celui-ci intègre un niveau d'autofinancement significatif, rendu possible par les cessions envisagées. Cette orientation permet de limiter le recours à l'emprunt tout en maintenant une capacité d'investissement soutenue.

III.3.6. PRESENTATION DU PPI

III.3.6.1. SYNTHESE

	2026	2027	2028	Total 2026-2028
1- OPERATIONS SPECIFIQUE D'EQUIPEMENTS	0 €	150 000 €	0 €	150 000 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	0 €	37 500 €	0 €	37 500 €
	2026	2027	2028	Total 2026-2028
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	629 285 €	438 000 €	207 000 €	1 274 285 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	142 005 €	133 905 €	94 000 €	369 910 €
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	349 100 €	427 400 €	340 000 €	1 116 500 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	1 000 €	6 250 €	0 €	7 250 €
	2026	2027	2028	Total 2026-2028
4- DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	226 700 €	143 800 €	57 200 €	427 700 €
RECETTES DEVELOPPEMENT URBAIN	640 500 €	50 000 €	59 100 €	749 600 €
	2026	2027	2028	Total 2026-2028
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal	1 205 085 €	1 159 200 €	604 200 €	3 066 994 €
TOTAL RECETTES Budget principal	783 505 €	227 655 €	153 100 €	1 506 092 €
Reste à charge (hors FCTVA)	421 580 €	931 545 €	451 100 €	1 560 902 €

III.3.6.2. DÉTAILS

	2026	2027	2028	Total 2026-2028
1- OPERATIONS SPECIFIQUE D'EQUIPEMENTS	0 €	150 000 €	0 €	150 000 €
Rénovation de l'école Pierre Pourprée		150 000 €		150 000 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	0 €	37 500 €	0 €	37 500 €
Subvention rénovation de l'école - hyp DETR ou DSIL 30%		37 500 €		37 500 €
	2026	2027	2028	Total 2026-2028
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	629 285 €	438 000 €	207 000 €	1 274 285 €
Chemin de la Bouillotte - travaux	84 000 €	336 000 €		420 000 €
Chemin de la Bouillotte - MOE et études	36 135 €			36 135 €
Programme arrêts de cars en campagne - travaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €
Programme arrêts de car en campagne Thélin - travaux	50 000 €			50 000 €
Programme arrêt de car en campagne Thélin - MOE	6 000 €			6 000 €
Rue de l'Hermine T2 et Gare routière - travaux	333 600 €			333 600 €
Rue de l'Hermine T2 et Gare routière - MOE	17 550 €			17 550 €
Programme eaux pluviales - travaux			102 000 €	102 000 €
Programme eaux pluviales - MOE			3 000 €	3 000 €
Rénovation éclairage public 100% LED - contribution SDE35	52 000 €	52 000 €	52 000 €	156 000 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	142 005 €	133 905 €	94 000 €	369 910 €
Amendes de police	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
FDC BC Lgt social - chemin de la bouillotte/Rés Les pompiers-13lgts		39 000 €		39 000 €
FDC BC Lgt social - rue de la Chèze/programme Urbatys-hyp20lgts			60 000 €	60 000 €
Gare Routière - Région 70% plafond 400 000 €	60 905 €	60 905 €		121 810 €
Arrêts de car en campagne - Thélin - Région 70%	32 600 €			32 600 €
Arrêts de car en campagne - Région 70% plafond 20 000 €	43 500 €	29 000 €	29 000 €	101 500 €
	2026	2027	2028	Total 2026-2028
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	349 100 €	427 400 €	340 000 €	1 116 500 €
Equipement des services	102 000 €	110 000 €	110 000 €	322 000 €
Bâtiments et équipements	111 100 €	180 400 €	90 000 €	381 500 €
Eclairage public - hors 100%LED	0 €	0 €	0 €	0 €
Voirie urbaine	71 000 €	60 000 €	60 000 €	191 000 €
Voirie rurale	65 000 €	72 000 €	75 000 €	212 000 €
Achat foncier	0 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	1 000 €	6 250 €	0 €	7 250 €

	2026	2027	2028	Total 2026-2028
4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	226 700 €	143 800 €	57 200 €	427 700 €
3-Maison Blanche-rachat foncier à l'EPF + subvention pour complément de prix EPF	105 000 €			105 000 €
3-Maison Blanche-aménagement espace public MOE + études	8 000 €	10 000 €	2 800 €	20 800 €
3-Maison Blanche-aménagement espace public Travaux	72 000 €	100 000 €	44 000 €	216 000 €
4-Rue Nationale	30 000 €	7 200 €		37 200 €
Contribution opérations logement social	0 €	26 600 €	10 400 €	37 000 €
Landret - TVA à reverser	11 700 €			11 700 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	640 500 €	50 000 €	59 100 €	749 600 €
Cession résidence Merlin	540 000 €			540 000 €
Cession Landret	96 000 €			96 000 €
Cession appartement		50 000 €		50 000 €
Maison Blanche - Hyp DETR 30% pour espaces publics			46 600 €	46 600 €
FDC BC Lgt social - viabilisation/Rue nationale-3lgts			9 000 €	9 000 €
Maison Blanche Sub Banque des Territoires - MOE espaces publics	4 500 €		3 500 €	8 000 €

III.3.7. UNE STRATÉGIE D'EMPRUNT AJUSTÉE A UN CONTEXTE DE STABILISATION DES TAUX D'INTÉRETS

Budget principal

Dans le prolongement de la stratégie initiée en 2024, la collectivité poursuit une politique d'emprunt fondée sur l'analyse des besoins de financement des investissements inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), tout en veillant à préserver les équilibres budgétaires et à optimiser les conditions de recours à l'emprunt.

En 2025, dans un contexte de **stabilisation des taux d'intérêt**, marqué par **des fluctuations ponctuelles sans tendance baissière significative**, la commune a réalisé un **emprunt de 650 000 € en novembre**, destiné à soutenir la dynamique des projets du PPI en répondant aux besoins de trésorerie.

Cette stratégie se poursuit en 2026 avec la **programmation d'un nouvel emprunt de 650 000 € en novembre**, puis en 2027 avec un **emprunt du même montant**, dont le capital serait versé en deux temps : **325 000 € en novembre 2027 et 325 000 € en début d'année 2028**. Cette répartition permet d'ajuster le décaissement aux besoins réels du calendrier d'investissement.

La stratégie d'emprunt demeure **évolutive**, et pourra être révisée en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des opportunités de financement disponibles.

Budget annexe Lotissement des Ormes

Par ailleurs, un **prêt relais de 400 000 € sur 3 ans** a été souscrit au **printemps 2025** sur le **budget annexe du lotissement des Ormes**, afin de couvrir les besoins de trésorerie dans l'attente de la vente des 6 lots. Cet emprunt n'est pas intégré à la prospective car il ne concerne pas le budget principal.

III.3.8. UNE TRESORERIE A CONSOLIDER

La trésorerie de la collectivité est **commune à l'ensemble des budgets**, qu'il s'agisse du **budget principal** ou du **budget annexe du lotissement des Ormes**.

Jusqu'au transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2025, la trésorerie bénéficiait d'un **soutien significatif du budget annexe assainissement**, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités. Ces excédents qui nourrissaient la trésorerie communale font ainsi l'objet de **trois versements** à l'intercommunalité :

- Le premier, d'un montant de **202 000 €**, a été réalisé fin septembre 2025 ;
- Les deux suivants, de **236 000 € chacun**, sont prévus **fin juillet 2026 et fin juillet 2027**.

Ce transfert de compétence a eu pour effet de **fragiliser la trésorerie**, obligeant la collectivité à identifier des **solutions de consolidation**.

Par ailleurs, le **budget annexe du lotissement des Ormes** présente actuellement un **déséquilibre temporaire**, les **dépenses étant supérieures aux recettes**, en raison du **calendrier de commercialisation des lots**. Pour pallier ce décalage, un **prêt relais de 400 000 € sur 3 ans** a été contracté en **avril 2025**, en attente des cessions à venir.

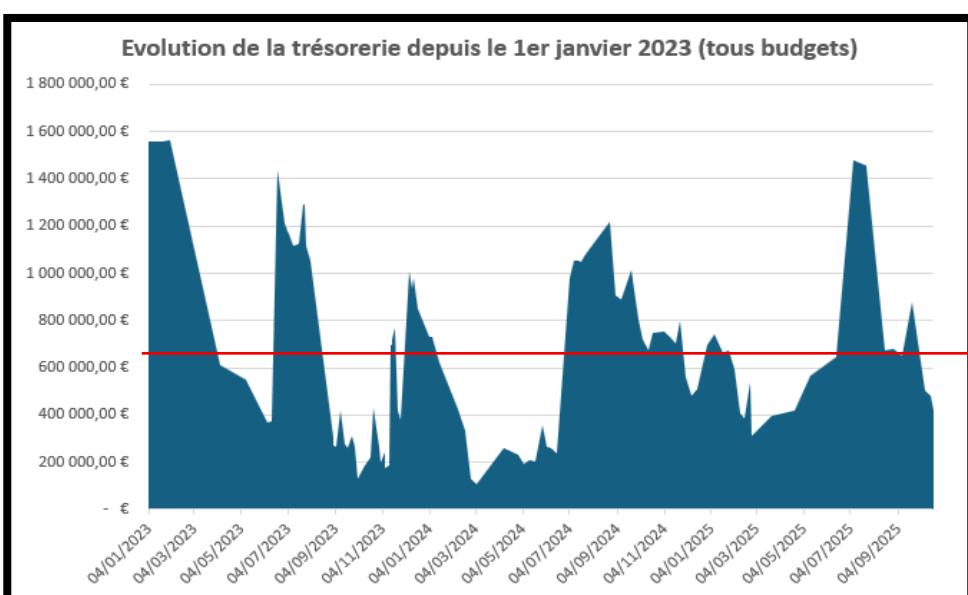
La collectivité a également procédé, **fin juillet 2025**, au **remboursement du prêt relais de 700 000 €** contracté en 2024, destiné à anticiper le versement des **subventions liées aux projets structurants du mandat notamment**.

Enfin, l'**emprunt de 650 000 € en cours de réalisation** au moment de la rédaction du présent rapport (octobre 2025) **n'a pas encore été encaissé et n'apparaît donc pas dans le graphique ci-après**.

Pour comprendre la dynamique de trésorerie, il est important de préciser que la collectivité perçoit la majorité de ses recettes de manière **mensuelle et régulière**, ce qui contribue à une certaine stabilité. Toutefois, certains versements ponctuels ont un **impact significatif sur le niveau de trésorerie**, notamment :

- La **dotation de solidarité rurale**, versée en **juin/juillet**, représentant **656 000 € en 2025** ;
- Le **FCTVA**, versé en **mai**, dont le montant est **variable selon les exercices (197 000 € en 2025)** ;
- Les **droits de mutation à titre onéreux** (taxes prélevées sur les transferts de propriété), versé en **juillet**, pour un montant relativement variable (**139 000 € en 2025**).

Ces encaissements concentrés sur certaines périodes de l'année influencent fortement la **capacité de paiement des dépenses importantes**, et nécessitent une **gestion fine de la trésorerie**, notamment pour anticiper les échéances liées aux investissements et aux charges récurrentes.



L'évolution de la trésorerie depuis janvier 2023 présentée ci-avant montre sa trajectoire irrégulière.

Niveau du besoin en fonds de roulement

Il est donc inévitable que la collectivité arbitre ses projets d'investissement à l'aune de sa capacité d'auto-financement et du niveau de sa trésorerie, et consolide son fonds de roulement.

III.4. PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Le tableau ci-après présente la trajectoire financière prévisionnelle de la collectivité sur trois exercices, de 2026 à 2028. Cette projection repose sur les hypothèses de fonctionnement et les opérations d'investissement détaillées dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Elle intègre notamment les éléments suivants :

- **La suppression des recettes locatives** liées à la Résidence Merlin, consécutive à sa cession, soit une perte annuelle estimée à **30 000 € dès 2026** ;
- **La diminution des recettes de taxe d'aménagement**, passant de **40 000 € à 25 000 € par an**, en raison d'un dysfonctionnement dans le versement des taxes par la DRFIP ;
- **La réalisation de deux emprunts** :
 - Un premier de **650 000 € en novembre 2026** ;
 - Un second de **650 000 € en novembre 2027**, dont le décaissement du capital serait échelonné : **325 000 € en novembre 2027 et 325 000 € en début d'année 2028** ;
- **Le versement des excédents du budget annexe assainissement** transféré à Brocéliande Communauté, à hauteur de **236 000 € en 2026 et en 2027**.

En revanche, cette prospective **n'intègre pas** :

- Les dispositions de la **Loi de Finances 2026**, non connues à ce jour ;
- Les **restes à réaliser de l'exercice 2025**, qui ne seront identifiés qu'au 1^{er} janvier 2026. À titre indicatif, ces montants sont estimés à **120 000 € en dépenses et 70 000 € en recettes**, et seront intégrés au budget supplémentaire 2026.

	CA 2026	CA 2027	CA 2028
Recettes de fonctionnement	5 021 700	4 443 344	4 503 215
Dépenses de fonctionnement	4 191 499	4 262 820	4 327 581
Résultat de la section de fonctionnement	830 201	180 523	175 634
Epargne brute	540 701	527 023	522 134
Epargne nette	110 701	78 023	64 134
Recettes d'investissement	1 562 402	1 899 937	1 265 556
Dépenses d'investissement	1 733 262	1 827 303	1 040 940
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	- 170 860	72 634	224 616
Capital restant dû au 31.12.N	3 632 802	3 508 802	3 375 802
Capacité de désendettement (en année)	6,72	6,66	6,47

Il convient de souligner que le **résultat d'investissement prévisionnel de -170 860 € en 2026** s'explique par l'encaissement en section de fonctionnement des produits de cession prévus pour cette année. En effet, conformément aux règles comptables, les recettes de cession sont budgétées en investissement mais encaissées en fonctionnement. Cette situation contribue également à un **résultat de fonctionnement estimé à 830 201 € particulièrement favorable en 2026**, qui pourra être affecté en section d'investissement en 2027 pour soutenir les projets à venir.

La trajectoire présentée demeure **réaliste et satisfaisante** pour la collectivité, avec une **épargne nette positive** sur l'ensemble de la période, permettant un **autofinancement prévisionnel annuel de 85 000 € en moyenne**. La **capacité de désendettement** reste maîtrisée, avec une moyenne de **6,61 années** sur la période 2026–2028.

Toutefois, cette projection pourrait être remise en question par les évolutions à venir de la **Loi de Finances 2026**.

III.5. UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE MAITRISEE POUR PREPARER L'AVENIR

Les objectifs financiers de la commune peuvent se résumer autour des axes suivants :

- **Le maintien d'un objectif d'épargne nette positive** d'environ 100 000 € et d'une **épargne brute permettant chaque année de couvrir l'annuité de la dette** ;
- **L'importance d'une veille active sur les dispositifs de financement des projets**, afin de maximiser les ressources mobilisables ;
- **Un usage raisonnable de l'emprunt**, permettant de maintenir un **niveau de dette soutenable** et un ratio de désendettement inférieur à 10 années ;
- **La réévaluation des tarifs communaux au plus juste**, sur la base d'une analyse des coûts de revient des activités.

Ce **dernier débat d'orientations budgétaires du mandat municipal** s'inscrit dans une volonté de **transmettre une trajectoire financière saine et maîtrisée**, qui laisse à la future équipe municipale **des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements nécessaires** au bon fonctionnement de la commune.

Si cette trajectoire ne permet pas, en l'état, d'envisager le lancement de projets structurants de grande ampleur comme l'a été La Canopée sur les deux précédents mandats, elle offre néanmoins **la capacité d'agir sur des projets ciblés**, notamment en matière **d'entretien du patrimoine bâti** et de **réhabilitation de la voirie**, deux enjeux majeurs pour les années à venir.

Cette situation favorable est le fruit d'un **pilotage rigoureux**, rendu possible par la mise en place de **processus internes de validation comptable**, d'une **stratégie financière structurée**, et d'un **suivi attentif des équilibres budgétaires**.

Elle s'est également accompagnée d'une **préparation active des projets à venir**, à travers :

- La réalisation d'études préalables, comme **l'audit énergétique de l'école élémentaire**,
- L'**acquisition d'un logiciel spécialisé** pour améliorer la **programmation pluriannuelle des travaux de voirie**.

Enfin, il convient de souligner que **des incertitudes demeurent**, notamment en lien avec le **futur pacte fiscal et financier communautaire**, dont les modalités restent à négocier. Ce cadre intercommunal jouera un rôle déterminant dans la capacité de la commune à faire valoir ses **besoins** et à défendre ses **priorités d'investissement** dans les années à venir.

LEXIQUE

ANS : Agence nationale du sport

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor : L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT : Glissement vieillissement technicité

LEP : Livret d'Epargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties